

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

REUNION PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Présidence de M. KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 25'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 octobre 2012 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe pour les excuses, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur RASSAA, vous avez des excusés ?

M. RASSAA.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur HODY ?

M. HODY.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes tous présents

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. DENIS et Mme FRESON arriveront avec un peu de retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes tous là.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2012.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 27 novembre 2012.

(Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2012).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Point en urgence

M. LE PRESIDENT.- Avant d'aborder les points de notre ordre du jour, je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence, c'est ce qui justifie nos 25 minutes de retard.

Ce point est une proposition de motion de soutien aux producteurs laitiers.

Cette proposition déposée à l'initiative des cinq Chefs de groupe se trouve sur vos bancs.

Je vais donc demander aux cinq Chefs de groupe de bien vouloir me rejoindre à la tribune où je vais donner lecture de la proposition de motion et je vous proposerai après de passer au vote de cette motion.

(Les cinq Chefs de groupe rejoignent Monsieur le Président à la tribune)

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Motion de soutien aux producteurs laitiers.

« Le Conseil provincial, réuni ce jour, souhaite apporter son soutien aux éleveurs laitiers de la Province de Liège qui subissent, depuis trois ans, une crise sans précédent.

La récente manifestation à Bruxelles montré que la profession a atteint un seuil de démoralisation qui entraîne des problèmes sociaux irréversibles dans les exploitations.

Dès lors, le Conseil provincial sollicite : du Gouvernement fédéral qu'il consacre un budget suffisant aux aides agricoles dans la nouvelle Politique Agricole Commune ; du Commissaire européen CIOLOS qu'il mette en œuvre au plus vite son engagement de répartir plus équitablement des aides aux secteurs en difficulté (lait-viande) et aux petits producteurs.

Propose de soutenir : une indispensable régularisation des marchés des productions agricoles pour maintenir notamment une agriculture familiale économiquement viable dans nos campagnes ; les Services agricoles pour amplifier leur mission d'encadrement à l'agriculture provinciale en matière de diversification, commercialisation des produits du terroir, le bio et toutes actions permettant de valoriser nos produits agricoles. »

Et c'est signé par les cinq Chefs de groupe.

Nous allons mettre au vote.

Qui est pour ? Le groupe PTB+, le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

(Applaudissements)

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012**V.- Communication de Monsieur le Président**

Vous trouverez sur vos banc l'ordre du jour actualisé de ce jour et vous trouverez le plan du Conseil provincial, il y a un recto et un verso où se trouvent toutes les informations nécessaires.

La Journée Mondiale de la lutte contre le SIDA aura lieu, comme chaque année, le 1^{er} décembre. A cette occasion, les Conseillers provinciaux trouveront sur le banc, une pochette de prévention contenant différents outils (rire).

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**Document 12-13/015 : Mise en non-valeurs de créances fiscales.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 12-13/015). Ce document a été ouvert lundi 26 novembre. Une question a été posée par M. DRION, Conseiller provincial.

J'invite M. Robert MEUREAU, Député provincial, à la tribune pour donner sa réponse. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Je remercie M. DRION pour sa sympathique question relative à la mise en non-valeur des créances fiscales anciennes parce que son intervention fait référence à une remarque de la Cour des Comptes pour le moins positive pour notre institution provinciale.

En effet, la Cour a constaté dans son rapport, je cite « que le montant des créances fiscales âgées de plus de 5 ans (2006 et antérieures) a diminué de 27,6 %, cela veut dire moins de 229.700,00 € par rapport au 31 décembre 2010 ».

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Elle se plaint donc, ainsi, à souligner les efforts entrepris par la Province en la matière, le recouvrement forcé des taxes provinciales relève, en effet, exclusivement de la compétence de M. le Receveur.

Il faut donc savoir, M. DRION, qu'il ne sera jamais possible d'éliminer complètement la problématique des créances fiscales anciennes et des mises en non-valeur subséquentes, pour les quelques raisons que je vais vous évoquer ici, dans la suite.

Il faut effectivement savoir que le recouvrement forcé implique un envoi recommandé dont coût : 5,65 € + frais administratifs et un commandement, dont le coût lui est de 125,00 € + TVA et les frais administratifs également.

Il n'est donc ni moralement, ni économiquement parlant possible d'actionner annuellement une procédure forcée pour ce type de taxe.

En moyenne, l'opération de recouvrement forcé est actionnée tous les 4 ans.

Par ailleurs, il faut savoir qu'en pareille matière, sachez la gestion peut s'avérer longue en fonction de situations particulières, dont notamment : les faillites ; les règles de prescription ; le recouvrement forcé ou l'action des huissiers.

Or, vu que notre Province est une institution proactive, comme vous le savez, permettez-moi de vous rassurer en vous signalant néanmoins que nous nous dirigeons vers une évolution très favorable en la matière et que tout est mis en œuvre pour réduire encore la proportion de ces anciennes créances fiscales.

C'est ainsi que vous devez savoir que dans le courant 2013, pour toutes les taxes provinciales, les exercices antérieurs seront clôturés jusqu'à l'exercice 2007 inclus.

Enfin, pour être définitivement certain que la nuit prochaine vous sera douce et bonne, je tiens à vous préciser que la Cour des Comptes souligne aussi l'amélioration de la situation de l'ensemble des créances restant à récupérer.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, ces dernières ont diminué de 30,8 %. Il s'agit donc à nouveau d'un résultat très positif.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Quelqu'un souhaite encore intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Déclaration de politique générale du Collège provincial pour les années 2012 à 2018

Document 12-13/001 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2011.

Document 12-13/005 : Budget provincial 2012 - 3^{ème} série de modifications budgétaires.

Document 12-13/006 : Emprunts de couvertures des dépenses extraordinaires en 2012 - 4^{ème} série.

Document 12-13/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2013.

Document 12-13/003 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2013.

Document 12-13/004 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2013 - 1^{ère} série.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 12-13/001, 12-13/005, 12-13/006, 12-13/002, 12-13/003 et 12-13/004).

Ces 7 documents ont été regroupés. Nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés d'abord aux réponses des Députés provinciaux aux interventions des 26 et 27 novembre et qui portent particulièrement sur des spécificités relevant de leurs compétences directes. L'ordre de passage sera dans le respect des préséances.

Deuxièmement, aux interventions des Chefs de groupe sur la déclaration de politique générale, sur le compte 2011 et sur les documents budgétaires 2012 et 2013.

L'ordre de passage des Chefs de groupe est déterminé comme suit : le groupe PS, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO et le groupe MR.

Nous passons donc aux réponses des Députés provinciaux et j'invite Monsieur André GILLES, Député provincial - Président à venir à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Monsieur le Conseiller LEJEUNE me propose de créer une plateforme provinciale de la formation. Je le rassure d'emblée, c'est précisément l'objectif de l'Espace Qualité Formation créé par le précédent Conseil provincial sur ma proposition.

Cet Espace Qualité Formation a pour fonction de rassembler ce qui est épars en matière d'opérateurs de formation et d'enseignement, des entreprises, d'orientation, de l'insertion socio professionnelle afin d'améliorer l'adéquation de l'offre à la demande.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Dans le cadre d'un projet financé par le Fonds Social Européen développé par l'Espace Qualité Formation, le projet INSERAV, une plateforme est mise en place et expérimentée, à Seraing.

Tous les acteurs d'enseignement, de formation, d'insertion mais également les entreprises et leurs fédérations, sans oublier les CPAS et les autres outils des communes sont rassemblés à cette occasion.

Cet objectif est d'ailleurs repris dans la Déclaration de Politique Générale avec un élargissement progressif à toutes les communes qui le souhaitent en province de Liège. Vous avez raison, Monsieur le Conseiller, en matière d'adéquation « offre-demande » dans le domaine de la formation, les dispositions doivent être accompagnées au niveau local.

C'est d'autant plus le cas pour la réinsertion des personnes éloignées de l'emploi depuis longtemps. La Province a un rôle essentiel à jouer. Non pas pour « faire à la place », mais pour rassembler ce qui existe déjà et agir de façon concertée, tous ensemble.

Quant à l'écoute du citoyen, là aussi je peux vous tranquilliser, c'est une des valeurs premières des formations de l'Institut provincial de formation des agents des services de sécurité et de l'Ecole provinciale d'Administration, je puis vous l'assurer.

Toujours dans le domaine de la Formation, Monsieur le Conseiller Gérard m'interroge sur la possibilité de solliciter un intervenant externe pour une formation à la sécurité. Il propose un amendement budgétaire pour solliciter cet intervenant dans une formation spécifique. Le budget prévoit déjà la possibilité de solliciter des conférenciers et vacataires. Un article nouveau n'est pas nécessaire pour cela.

L'Institut provincial de formation des agents de services de sécurité et d'urgence ne s'en prive pas en faisant déjà très largement appel à de l'expertise externe. A côté de formateurs temps plein, nos écoles de sécurité (police, pompier et aide médicale urgente) recourent à des experts qui ont une pratique

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

professionnelle confirmée et une grande renommée dans leur spécialité.

C'est bien évidemment aussi le cas de la 7e technique de qualification « Assistant aux métiers de la prévention et de la sécurité » qui est organisée depuis 2009 dans un cadre expérimental à l'École polytechnique de Seraing. Reconnue comme centre de formation « gardiennage », elle compte à ce jour 52 élèves inscrits et bénéficie également d'intervenants externes et d'un soutien d'experts de l'école de police comme d'autres écoles d'autres réseaux qui organisent cette formation en province de Liège.

Quant à l'idée d'une « police déshumanisée » dont vous parlez dans votre intervention, je ne partage pas votre conviction. Depuis la réforme de la police de 2002, la formation de la police a été revue. Les dimensions citoyennes de communication sont essentielles dans l'actuelle formation. Le respect de la diversité est une clé de la nouvelle déontologie policière enseignée dans les écoles de police du royaume.

Les jeunes étudiants policiers sont bien évidemment formés à la « maîtrise de la violence ». C'est leur vie qu'ils risquent, lors d'interventions lourdes pour protéger le citoyen ! Cependant, la formation à la déontologie est primordiale et complète le volet relationnel s'inspirant des valeurs conformes au projet éducatif voté par le Conseil provincial.

Sensibilisés, nous le sommes donc. Pas plus tard que ce lundi, tous les formateurs et vacataires de notre École de police étaient en réunion pédagogique au Domaine provincial de Wégimont. Ils ont abordé la problématique de la charte des valeurs de l'École de police. Celle-ci est élaborée en adéquation avec le projet éducatif de la Province. Un projet pédagogique est en construction. Il sera, soyez-en certains, en parfaite cohérence avec les valeurs du projet éducatif.

D'ores et déjà, les étudiants policiers visitent lors de leur formation initiale, et ce n'est qu'un exemple, les Territoires de la Mémoire. Le respect de la personne est une valeur clef de leur formation. La formation policière organisée par la Province de Liège, dans le respect de la déontologie policière fixée par

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

l'Etat fédéral, est - je l'affirme bien fort - marquée par les valeurs humanistes.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour examiner, en première Commission, ce sujet fondamental et les améliorations possibles que nous pourrions apporter à ce type de formation qui intéresse, à plus d'un titre, la population. Car, dans le secteur de l'Enseignement et de la Formation, les premiers métiers de la Province de Liège, comme dans tous les services provinciaux d'ailleurs, nous voulons être au service de la commune et de ses citoyens.

Monsieur le Conseiller Spits, vos questions, voire vos suggestions, sur l'opportunité de former les signaleurs témoignent à souhait que nous participons tous à une œuvre collective, notamment celle qui consiste à positionner la Province de Liège comme le partenaire naturel des Communes en répondant à leurs attentes par la mise en place de politiques supracommunales.

Vous m'interrogez concernant l'organisation de formations pour les surveillants habilités, les signaleurs habilités, les capitaines de groupe et les chefs de groupe. Sachez que nous sommes très sensibles à la sécurité routière, citons notamment les activités de sensibilisation organisées par l'Ecole de Police : lors des mini-villages à l'attention des enfants ; la table ronde organisée à Seraing ciblant plus particulièrement les jeunes, futurs conducteurs du degré supérieur, entre 16 et 18 ans, c'était vraiment fort intéressant comme débat.

Il faut également savoir que dans le volet « Gardiens de la paix » prévu dans le cursus de la 7ème technique de qualification « Accès aux métiers de la prévention et de la sécurité », le volet relatif aux surveillants habilités est également abordé.

L'IPFASSU, comme on dit dans un jargon complètement imprononçable, et l'Ecole Provinciale d'Administration, dans leur volonté de soutenir les communes en matière de formation de leurs agents, et compte-tenu de leur sensibilité à la sécurité routière vont réaliser une analyse des besoins de formations sur ladite thématique et si besoin, y apporter une réponse adéquate en rassemblant leurs expertises dans le domaine. Le sujet devra donc être abordé en première Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

En attendant, il faut tout d'abord distinguer le « surveillant habilité » du « signaleur » et du « capitaine de route » lorsqu'il s'agit de donner des indications aux usagers de la voie publique.

Je suppose, Monsieur le Conseiller, que lorsque vous utilisez le vocable « surveillant habilité » vous faites allusion aux gardiens de la paix qui sont utilisés notamment par les Autorités communales. Si tel est le cas, ceux-ci ne sont pas des bénévoles.

Il y a un Arrêté Royal du 1er décembre 1975 - portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique. Cet Arrêté Royal fixe les dispositions légales qui sont différentes d'une part pour le « signaleur » parce que celui-ci encadre une course cycliste et d'autre part pour le « capitaine de route » qui encadre des cyclistes en groupe. J'ajoute, également, qu'il y a lieu d'appliquer pour l'utilisation des signaleurs d'autres dispositions légales contenues dans un autre Arrêté Royal du 21 août 1967.

De toute façon, ces deux catégories de personnes doivent, toujours en application de ces Arrêtés Royaux, utiliser un disque représentant le sigle C3, caractéristique déterminée par le Ministère de l'Intérieur, et porter au bras gauche un brassard aux couleurs nationales. De toute évidence, tant les signaleurs que les capitaines de route sont des personnes bénévoles.

Compte tenu du passage sans cesse croissant de compétitions cyclistes et de randonnées cyclotouristiques, sujet qui, de par ses compétences, intéresse également Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège, je tiens à signaler qu'il a lui-même déjà pris des initiatives en instaurant un groupe de travail, composé des polices locales et fédérales, des membres de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles et des organisateurs d'événements, afin de se pencher sur la mise en place d'un dispositif de mesures visant au bon déroulement des manifestations cyclistes sur tout le territoire de la province de Liège, là aussi un travail en première Commission s'indique.

Pour le printemps 2013, les services de Monsieur le Gouverneur me signalent d'ailleurs qu'ils seront en mesure de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

lancer une campagne de prévention à la sécurité routière ciblant les cyclotouristes. Travaillons donc ensemble.

En ce qui concerne votre interrogation sur l'opportunité de recourir à un achat groupé pour les équipements de ces signaleurs, je vais proposer au Collège provincial à l'instar de ce qui est en train de se mettre en place pour l'achat des défibrillateurs de réaliser un marché stock après avoir consulté préalablement les communes pour la fourniture de plaques C3 et de brassards tricolores aux couleurs nationales et peut être aussi pour des chasubles fluo comme ça l'équipement sera, me semble-t-il, de base et proposé à cette ensemble de personnes.

Pour ce qui est de l'Assurance « volontariat » au bénéfice des bénévoles, je rappelle que le Collège provincial a déjà fixé une procédure en la matière. Le club sportif responsable des volontaires-bénévoles, qu'il dispose ou non d'une personnalité juridique, peut communiquer au service assurance de la Direction Générale Transversale de la Province de Liège une demande sollicitant le bénéfice de l'assurance susmentionnée. Je signale que la Province de Liège a souscrit une assurance en responsabilité civile gratuite auprès d'Ethias au bénéfice des bénévoles habilités à encadrer les usagers de la route et notamment dans le cadre de manifestations sportives cyclistes. Il existera, dès lors, un lien contractuel entre Ethias et le club cyclo concerné. Incontestablement, toute cette problématique concernant les « signaleurs », leur équipement, leur assurance devra être abordée, bien volontiers, en première Commission.

Dans un tout autre domaine, Monsieur le Conseiller DEFAYS m'interroge sur l'organisation d'une manifestation visant à promouvoir les métiers techniques auxquels forme l'Enseignement de la Province de Liège. En effet, Monsieur le Conseiller, et nous l'avons déjà évoqué plus d'une fois ici même, dans le temps nous appelions ça la sixième Commissions, ces métiers souffrent encore trop souvent d'une image dévalorisée, alors que de nombreux métiers des secteurs concernés connaissent un important déficit et même, disons-le, une réelle pénurie de personnel qualifié.

Précisons aussi d'emblée que la plupart des métiers techniques ont évolué et qu'ils intègrent plus que jamais une composante intellectuelle. S'ils ont donc très certainement

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

changé quant à leur nature et à la manière de les exercer sur le lieu de travail, les mentalités sont malheureusement, j'en conviens quant à elles restées trop souvent attachées aux vieilles représentations qu'ils véhiculent encore.

Aujourd'hui, cela se traduit tout aussi regrettablement par une baisse des chiffres de population de certaines filières qualifiantes, constat d'ailleurs partagé par les différents Pouvoirs organisateurs, ce n'est pas propre à l'enseignement de la Province de Liège, vous en convenez, et tant pour l'enseignement secondaire que pour le supérieur. A cet égard, on doit bien observer, et notre Haute Ecole n'échappe pas à la règle, une certaine désaffection des jeunes pour les études techniques - à laquelle s'ajoute de manière significative une féminisation moindre que dans les autres filières - alors même que, paradoxalement, celles-ci débouchent clairement sur des emplois intéressants et très bien rémunérés, mais restant désespérément en pénurie.

Sans nous étendre trop longuement sur les causes de cette situation, effectivement paradoxale et même contraire à toute logique, notons que deux études universitaires récentes se sont penchées sur la question. Tant celle réalisée par le Laboratoire d'études sur les nouvelles technologies, l'innovation et le changement de l'Université de Liège que celle menée par les Facultés universitaires catholiques de Mons (aujourd'hui devenues l'UCL-Mons) et l'Université libre de Bruxelles objectivent ce constat que l'enseignement qualifiant est et reste, de fait, victime d'une image dévalorisée.

Cette stigmatisation, dont l'origine est culturelle, touche tant les élèves que les enseignants. Bien évidemment, les parents n'y échappent pas non plus, de même que la société globale.

Les conclusions de ces études convergent : modifier cette perception est un travail de longue haleine et, vous le savez tous fort bien ici, l'Enseignement de la Province de Liège s'y emploie constamment depuis de nombreuses années.

Ainsi, comme vous nous l'avez fort justement rappelé, Monsieur le Conseiller DEFAYS, le Techni Truck, mis en place à l'initiative de notre Province, constitue un véritable outil

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

didactique qui vise à revaloriser les métiers et études techniques aux yeux non seulement de la jeune génération mais aussi des enseignants du fondamental, des parents et, plus généralement, de la population tout entière.

Ce magnifique camion, dont l'initiative a été également saluée par votre collègue, Monsieur LEJEUNE, parcourt environ 10.000 km et accueille près de 5.000 élèves par an. Il propose deux espaces qui permettent aux enfants de manipuler, comprendre et s'initier aux métiers techniques.

Le succès du Techni Truck dépasse même nos frontières puisque vous vous souviendrez qu'il a été présenté à la Cité des sciences de La Villette, à Paris, à la demande expresse du Conseiller de sa Présidente, M. Joël de Rosnay qui a d'ailleurs pris la parole à cette tribune sous la précédente législature.

C'est peu dire qu'il a favorablement impressionné nos amis français, qui pourtant sont des experts de pointe et mondialement reconnus en ce domaine de la promotion des métiers techniques. Faut-il rappeler aussi que le Techni Truck est également présent lors des Mini-Villages organisés, qui vont être renouvelés, intensifiés, les courriers sont déjà envoyés à tous les Bourgmestre depuis la semaine dernière. Ils sont prêts déjà à être envoyés pour les nouveaux Bourgmestre, à partir du 3 décembre, et donc tout cela organisé par la Direction générale du Département Enseignement.

Ces Mini-Villages, vous le savez, offrent aux jeunes de 5e et 6e années primaires une approche ludique et instructive des métiers techniques, en les invitant à découvrir avec leurs instituteurs de multiples stands au sein de l'ensemble de nos établissements provinciaux d'enseignement secondaire. Par des animations où ils montrent leur savoir-faire avec passion, nos élèves et nos professeurs mettent ainsi concrètement à l'honneur les nombreux métiers auxquels forment nos instituts.

Menée depuis 2009, l'opération accueille chaque année plus de 5.000 élèves dans nos centres d'enseignement de Herstal, Huy, Seraing, Verviers et Waremme. Elle sera évidemment renouvelée au cours de cette année scolaire, d'autant que cette formule originale et didactique rencontre un succès de plus en plus vif et

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

que les élèves comme leurs instituteurs repartent conquis. Cet évènement est assurément une belle vitrine assurant la promotion d'un enseignement de qualité, tel que le personnel et les élèves de l'Enseignement de la Province de Liège le vivent au quotidien.

Ces rencontres entre jeunes, qui rejoignent votre projet de création d'un Festival annuel des métiers techniques et manuels, ont également été favorisées et valorisées en octobre dernier lors de la compétition Euroskills à Spa, dont la Province était partenaire, faut-il le rappeler, même si les organisateurs tentaient de l'occulter, au passage, ça fait du bien de le dire, et plus particulièrement au sein du village CurioCity.

Sept de nos écoles secondaires, ainsi que la Catégorie technique de notre Haute Ecole, ont activement participé à cette manifestation, organisée en parallèle à la compétition et visant à promouvoir, elle aussi, les métiers techniques et technologiques au travers de nombreuses activités et animations de haut intérêt.

Parmi la centaine d'activités proposées, les visiteurs se sont par exemple essayés à la robotique en manipulant les prototypes créés par l'EP de Seraing. Ils ont découvert aussi le métier passionnant et trop peu connu de chocolatier grâce à l'IPES de Hesbaye, l'art floral et le bûcheronnage grâce à l'IPEA de La Reid ou encore les métiers de l'imprimerie et le flochage sur voiture avec l'AP Guy Lang de Flémalle.

La maquette de Liège Airport, réalisée par l'EP de Seraing, et la mini-chaîne de production informatisée, conçue par l'EP de Herstal, étaient également sur place. De quoi séduire et, j'emploierai le mot, épater les jeunes visiteurs, mais aussi assurément le grand public, venu nombreux à ces journées.

Autre présence très remarquée : le prototype EcoMOTION de la formation de Bachelier en Electromécanique - Finalité Mécanique de la Haute Ecole. Les étudiants et leurs professeurs en ont d'ailleurs ainsi profité pour effectuer quelques réglages et réaliser plusieurs tours de piste « en dimension réelle », à Francorchamps sur le plus beau circuit du monde.

En ce qui concerne cette fois la compétition, au cours de laquelle des jeunes de 24 pays se sont affrontés dans 42 métiers,

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

épinglons la médaille d'or décrochée dans la catégorie « Fabrication et Technologie » par Guillaume Biset, étudiant en 3e année de la formation de Bachelier en Electromécanique à la Haute Ecole de la Province de Liège.

Il ne s'agit pas là d'une performance isolée, puisque les élèves et étudiants de l'EPL participent régulièrement à de nombreux concours où ils ont l'occasion de démontrer au grand public, ainsi qu'au monde professionnel et éducatif, la qualité de notre enseignement provincial.

Depuis de nombreuses années, nos élèves y brillent régulièrement en remportant de nombreux prix. Je pourrais vous parler longuement du concours « Faites le pont » organisé par l'Université de Liège et auquel participent les étudiants de 3e année de la formation de « Bachelier en Sciences industrielles », des « Olympiades belges d'Informatique » remportées l'an dernier par un étudiant de 1e année de la formation de « Bachelier en Informatique et Systèmes », du concours « Imagine Cup » organisé par Microsoft et à la finale mondiale duquel une équipe de nos étudiants en Informatique a participé et bien d'autres encore ! Mais je m'en tiendrai à un seul exemple, le dernier en date puisqu'il vient de paraître ce mardi dans la presse. Ainsi, une élève en Art floral de l'IPEA La Reid a décroché le 3e prix au prestigieux concours « Fleur Cup - Jeunes Talents », organisé le 21 novembre dans le cadre de l'événement brugeois « Magical Winter Moments ».

Comme vous le voyez, Monsieur le Conseiller, et c'est en réalité pour vous et beaucoup de vos collègues une confirmation, l'Enseignement de la Province de Liège, par ces multiples organisations, dont je n'ai pu évoquer ici qu'un choix limité, participe déjà très largement à la promotion de l'enseignement qualifiant. Nul besoin d'évoquer ici l'organisation annuelle des Journées portes ouvertes et des Journées d'immersion, ou encore notre participation aux différents salons, notamment du SIEP, autant d'événements au cours desquels nos élèves et étudiants, avec le soutien des directions et des enseignants, partagent leur vocation personnelle avec les jeunes en recherche d'information sur un futur métier.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

D'autre part, comme tous nos concitoyens, vous n'avez pas pu manquer les campagnes réalisées par le Service de Promotion, Information et Communication du Département Enseignement. Sur tous les supports (affiches, presse, radio, Internet), nous veillons à promouvoir une image positive et dynamique des études et métiers techniques. Notre ancien message comme le nouveau définissent bien les valeurs et les engagements de notre Pouvoir Organisateur : « La Wallonie a besoin de techniciens et de spécialistes, nous les formons ! » et « Des formations pour tous ! ».

Dans le contexte actuel où les récentes évolutions décrétales régissant l'organisation de l'enseignement secondaire, et du premier degré en particulier, ont reporté, à l'issue de ce degré, les différentes possibilités d'orientation des élèves, il faut aussi souligner le travail de l'ASBL « Les Amis de Jean Boets » qui contribue, notamment, à améliorer l'image de l'enseignement technique et à favoriser une adéquation accrue entre enseignement, formation et emploi.

Citons, à titre d'exemples, les conférences consacrées à la culture technique au Pays de Liège, aux métiers de bouche ou encore, plus récemment, aux métiers de la coiffure et de l'esthétique. Autant d'autres occasions offertes à nos jeunes élèves, filles ou garçons, de participer à des rencontres et colloques traitant de questions d'actualité relatives à l'enseignement et à la culture techniques.

Comme vous le voyez, et comme vous le saviez déjà, l'Enseignement de la Province de Liège déploie de multiples actions de sensibilisation aux métiers techniques, mais il s'agit d'un travail à long terme sur les représentations et sur les mentalités.

J'accueille donc très positivement et sans réserve votre souhait de créer un moment supplémentaire de rencontres entre jeunes passionnés. Il s'agira d'une nouvelle occasion de mettre en évidence et de renforcer le rôle majeur et pionnier de l'Enseignement de la Province de Liège dans l'apprentissage des métiers techniques.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Ce projet, que je fais d'ores et déjà mien, sera bien entendu étudié et débattu, comme vous le suggérez, Monsieur DEFAYS, lors de prochaines réunions de la première Commission. Je m'en réjouis déjà. Mon entière collaboration, ainsi que celle de mes Services vous est entièrement acquise.

Madame la Conseillère JADIN et Monsieur le Conseiller FRANZEN m'interrogent sur la supracommunalité et le soutien aux Communes et sur la solidarité de la Province de Liège à l'égard de la Communauté germanophone.

Ma réponse sera très simple, puisque nous nous inscrivons effectivement dans une démarche forte de service aux Communes et aux citoyens sur un espace, celui du territoire provincial, que nous prenons en considération et que nous identifions en termes de Communauté de destin, dans le respect de nos diversités.

Comme vous, nous savons que l'Accord de Coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone vient naturellement à expiration le 31 décembre prochain et c'est la raison pour laquelle nous étions convenus, mutuellement, d'en réaliser une évaluation.

La date initialement prévue a dû être reportée pour des raisons d'agenda qui nous ont été exprimées et nous pensons bien pouvoir, en fonction des contacts en cours, fixer une date pour cette évaluation encore avant la fin du mois de décembre.

Nous aurons donc tout d'abord cette évaluation avec le Gouvernement de la Communauté germanophone - et je vous rassure dans le respect mutuel comme il en a toujours été - mais nous aurons également les entretiens utiles, dans le cadre précisément de la supracommunalité, avec la Conférence des Bourgmestres germanophones qui est d'ailleurs représentée au sein de la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux au même titre que les autres conférences - Liège Métropole, Meuse-Condruz Hesbaye et Région Verviers.

Vous observerez enfin, alors que l'évaluation que nous nous sommes mutuellement promise doit encore être réalisée, que nous avons indiqué dans le projet de budget 2013, en regard des actions concernées ; des crédits à la hauteur de ce qu'ils sont cette

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

année et nous n'avons donc pas mis l'euro symbolique.

Enfin, je note dans les propos que vous exprimez sur le plan budgétaire que vous n'avez pas l'intention de vous approprier de manière radicale, à tout le moins, c'est ma lecture, la célèbre phrase de Mme TATCHER : I want my money back, donc, je l'espère bien, j'ose l'espérer.

En effet, notre communauté de destin implique de concevoir des projets qui ont un impact large où s'expriment à la fois la solidarité et le service à l'ensemble de nos concitoyens.

Monsieur le Conseiller DEFAYS relaye aussi une question quant au devenir de la Caserne de Saive. Je pense que cette infrastructure relève toujours des Domaines militaires et je ne connais pas véritablement les intentions de cette administration sur le sujet. A voir, à suivre mais je ne sais pas en dire d'avantage.

Sans transition, Monsieur le Conseiller DEFAYS, je partage bien évidemment avec vous l'attention que vous portez aux avantages sociaux car s'il en était autrement nous ne serions pas légalistes. Or, nous le sommes et vous le savez.

Et donc, je m'autorise à souligner l'excellente convention, qui a été bien écrite et qui a été bien évaluée avant d'être bien écrite. Elle a été établie le 1er juin 2006 entre la Province de Liège et l'ASBL « Comité diocésain des Pouvoirs organisateurs catholiques » précisant le type d'avantage social visé, en l'occurrence la fourniture de repas chauds.

Je tiens à votre disposition le relevé des sommes allouées pour les 9 exercices précédant l'année scolaire 2011-2012 qui est l'objet plus particulier de votre demande.

Pour cette année scolaire 2011-2012, les déclarations de créance des établissements concernés ne nous ont pas encore été adressées. C'est la raison, purement technique, qui a amené nos services à mentionner pour l'instant l'euro symbolique.

Donc, de grâce, si votre voix peut être entendue, dites-leur de nous transmettre les justificatifs.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Pour encore vous rassurer davantage, si besoin en était, pas impossible comme disent les avocats, la première modification budgétaire indiquera le montant adéquat ou, à défaut, si votre voix n'avait pas suffisamment pénétré, une estimation basée sur la moyenne des exercices précédents.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. J'invite maintenant Monsieur Georges PIRE, Député provincial - Vice-président à venir à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues, Madame la Greffière.

Notre collègue, Monsieur BASTIN, il le dit lui-même d'ailleurs, revient tout le temps, avec les mêmes questions, et j'apporte les mêmes réponses.

(Rires)

Je précise cela à l'attention de nos nouveaux collègues. Je suis donc habitué à cette espèce d'acharnement sur nos campagnes de dépistages puisque tant des réponses, verbales, argumentées sur les plans scientifique et fonctionnel, ont été à chaque fois apportées à notre collègue.

Je pensais que le débat était clos !

Comme je le signalais lors de ma dernière intervention, le 26 janvier dernier à cette tribune, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut entendre.

Mais le sujet est trop important dans le domaine de la santé publique que pour faire l'objet de basses polémiques et laisser croire que notre Province réalise de la médecine « foraine » sans fondement scientifique et, qui plus est, contre les médecins généralistes.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Peut-on imaginer un seul instant que le Collège provincial mène semblable politique ? Qu'il y ait ne serait qu'un milliardième de petites raisons de mener une politique qui serait à l'encontre de l'intérêt des médecins généralistes ? Je pense qu'ils seraient eux-mêmes atteints d'une grave maladie. Telle n'est évidemment pas le cas.

Je rappelle qu'en mars dernier, quand le responsable d'une seule association de médecins généralistes du centre ville a demandé une rencontre avec comme simple ordre du jour : les dépistages, une réunion est programmée et a lieu. C'était avant l'été.

La Province est représentée par notre Directeur général, qui est médecin généraliste, une de mes collaboratrices et la Directrice du service des cars. L'association des médecins est quant à elle représentée par 5 de ses membres. Et puis sans rouvrir de polémique, il m'a été rapporté que notre collègue était présent et que son rôle ne se limitait pas à l'écoute, lui qui à ma connaissance n'est pas médecin généraliste et qui ne faisait même pas partie de la Commission Santé.

Bref, lors de cette rencontre, il a été répondu à toutes les questions posées par les médecins et notre Directeur général, les médecins parlent aux médecins, et il a même proposé au responsable, une rencontre entre tous les médecins de cette association et les responsables scientifiques de nos différents dépistages. Il n'y a jamais eu de réponse à cette invitation.

Pour moi le débat était donc clos et ne demandait pas de polémique quant à la présence de l'un ou de l'autre politique à cette réunion qui se voulait avant tout technique.

Quelle ne fut pas donc pas ma surprise de découvrir un communiqué de presse, publié de manière unilatérale, par ce même responsable et cela, trois mois plus tard et sans avoir eu de nouvelle de leur part et sans réponse à notre invitation, trois mois plus tard, à une semaine de l'échéance électorale provinciale. Le fruit du hasard j'imagine.

Mais, c'est vrai que ça a été repris par la presse, les effets peut-être visés par l'un ou l'autre n'ont pas toujours été

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

ceux escomptés. Moi, j'ai reçu pas mal de messages de soutien, de sympathie mais aussi et surtout de soutien de personnes scientifiques. C'est rassurant et dans des circonstances pareilles, ça fait du bien.

Encore une fois, je pensais que le débat était clos. Mais c'était sans compter sur l'intervention supplémentaire d'un de vos amis politiques qui a relancé le questionnement en interpellant le Gouvernement Fédéral et cela, début novembre. Vous me demandez pourquoi j'ai relancé le débat, excusez-moi mais la réponse elle est là.

J'ai donc à nouveau été questionné par la presse et c'est la raison pour laquelle j'ai dû organiser une conférence de presse le 7 novembre dernier.

De plus les critiques émises au plan politique sont toujours de nature à semer le doute dans l'esprit de la population et dans celui du personnel provincial lui-même. Cette conférence de presse était donc l'occasion de donner la parole aux scientifiques de haut niveau qui encadrent et valident nos campagnes.

Et j'en viens sur le fond. Ce sont donc des professeurs de notre Université de Liège et des médecins qui se sont exprimés le 7 novembre. Ce fut également l'occasion d'entendre un témoin qui s'était, comme beaucoup d'autres, spontanément manifesté et qui regrettait cette remise en cause du bien fondé de nos campagnes.

Il voulait témoigner de son vécu et je le cite : « L'exposé de mon cas démontre précisément l'utilité du dépistage via les cars de la Province. Pour la solution de mon problème, c'est donc bien les deux examens pratiqués dans le car qui, indubitablement, m'ont sauvé la vie. »

Il aurait été regrettable que ces critiques, dénuées de fondement, viennent anéantir les efforts mis en œuvre depuis de nombreuses années afin de garantir une politique à la fois crédible sur le plan scientifique et qui répond à une nécessité de terrain.

Comme l'a rappelé le Directeur général des Services de la Santé : « Cette conférence a également permis de réaffirmer le

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

rôle de la Province de Liège en matière de prévention primaire et secondaire mais aussi les principes fondamentaux de nos campagnes.

Il n'y a jamais eu de médecins dans nos cars, le dépistage n'est pas de la médecine. Les médecins font de la médecine, nous, ce que nous réalisons, c'est une aide à la santé.

Le budget de la Province n'est pas celui de l'INAMI. L'INAMI est une caisse de solidarité sociale qui a comme but de rendre encore plus pertinent et de mieux étudier l'efficacité du budget fédéral.

Le rôle de la Province, c'est d'essayer d'apporter un plus. Notre but premier est d'entretenir ou de créer l'intérêt, de susciter l'envie d'une prise en charge au sein d'une population qui n'a pas de raison de consulter pour toutes ces maladies silencieuses qui ne parlent bien souvent que trop tard ». Fin de citation.

Nos campagnes de prévention s'adressent aux personnes en bonne santé et non aux patients qui sont déjà suivis pour des pathologies dépistées dans les cars. Les principes de liberté de choix et de non concurrence par rapport aux médecins généralistes et spécialistes font partie intégrante de notre action.

Le courrier adressé à la population étant d'abord à but de prévention primaire en plus que d'être une invitation et non une convocation.

Si le patient est déjà suivi par son médecin, c'est très bien et il est encouragé à continuer ainsi. Notre but est de cibler les personnes qui ne sont pas déjà suivies.

Vous demandez encore un audit ? C'est vrai, à chaque fois il le demande. Je vous réponds que notre service des cars est en audit permanent. Et ce sont les mêmes scientifiques de notre université qui évaluent en permanence nos actions.

En ce qui concerne plus précisément la campagne de dépistage du cancer du sein chez la femme, c'est une campagne que nous menons cette campagne depuis 1992 et nous proposons un dépistage dès l'âge de 40 ans.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Cette campagne vient d'être évaluée. Un nouveau schéma est mis en place depuis juin 2012 et ce, en parfaite collaboration avec le Professeur d'Université et son équipe universitaire de sénologie de notre Université.

Ce nouveau schéma vient d'être présenté aux 34èmes Journées de la Société Française de Sénologie et de Pathologie Mammaire du 14 au 16 novembre dernier.

La méthode utilisée pour l'évaluation a été l'analyse des recommandations et directives suivantes, excusez-moi de reprendre ça mais c'est trop sérieux que pour ne pas le faire :

1989 : Recommandations européennes

2001 : Arrêté de la Communauté française

2011 : Avis de l'Académie Royale de Médecine de Belgique

2010-2012 : Recommandations du Centre fédéral d'Expertise des soins de santé (KCE) de Belgique auquel vous avez fait référence.

Et la conclusion qui s'impose est qu'aucun consensus scientifique n'a jamais pu être dégagé concernant les limites d'âge au dépistage de cancer du sein.

Par ailleurs, les chiffres utilisés dans les rapports KCE ne sont plus d'actualité au vu de l'évolution des techniques mammographiques. Ce ne sont pas mes dires, ce sont ceux de Madame Jeannine GAILLY, Médecin expert du KCE lors du débat télévisé organisé sur le dépistage du cancer du sein organisé à Liège, à notre initiative, en juin 2011.

Je cite : « Ces chiffres ne correspondaient plus à la réalité du terrain puisqu'ils représentent les risques en cas de mammographies analogiques alors que nous sommes passés, ainsi que la plus grande majorité des centres, à la mammographie numérique nettement moins irradiante. Ces chiffres sont donc totalement obsolètes et surtout ne reposent sur aucune réalité concrète mais sur la base d'un risque estimé à partir de données brutes et de données de la littérature. ».

Cependant, les résultats de cette revue de recommandations ont alimenté notre réflexion et nous ont confortés dans le maintien de notre campagne en apportant certaines modifications à l'organisation de celle-ci.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

J'ajoute que nous avons exposé les modes d'invitation à ces dépistages au Directeur général de la Santé de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qu'il n'a fait aucune remarque. Il n'est pourtant pas suspect à vos yeux puisqu'il est par ailleurs Chef du Groupe CDH d'une ville que nous connaissons bien.

Les conclusions du Service universitaire sont, je cite :

L'objectif principal de notre campagne n'est pas de réduire la mortalité par cancer du sein dans une population mais de permettre un diagnostic plus précoce que le diagnostic clinique chez des patientes qui se sentent concernées par la santé de leurs seins. Notre objectif est peut-être moins ambitieux mais plus réaliste que la réduction de mortalité.

En effet, 30% des cancers du sein se manifestent avant 50 ans. Chez ces patientes jeunes, les conséquences d'un cancer du sein (atteinte à l'image corporelle, pronostic vital, répercussion sur la vie familiale-professionnelle et sociale) sont particulièrement préoccupantes. Dès lors, la mammographie peut être l'occasion d'un diagnostic précoce, susceptible d'augmenter les chances de guérison au prix d'un traitement moins lourd et de chirurgie moins mutilante.

Notre campagne a pour but d'offrir une mammographie numérique dont la qualité est contrôlée selon les normes européennes, réponse à une autre question, pour une frange de la population qui autrement, n'a que très peu de suivi médical, pour des raisons financières ou autres. Dans votre intervention, vous avez parlé aussi des populations précarisées.

Il ne s'agit bien entendu pas d'une négligence de la part des médecins mais plutôt d'un fait social. C'est donc compte tenu de cette réalité qu'il a été décidé d'étendre notre dépistage en milieu urbain. Ce qui n'a pas manqué, et j'en conviens, on le savait à l'avance, de susciter quelques réactions dans le milieu des médecins généralistes.

Il est pratiquement plus facile et moins coûteux pour ces femmes de s'adresser à un service mobile et gratuit. Par ailleurs, cette campagne permet de réinsérer cette frange de la population dans un suivi médical plus classique puisqu'il est demandé

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

systématiquement aux participantes le nom d'un médecin de référence à qui adresser les résultats et c'est à cette personne là uniquement qu'ils seront adressés. C'est peut être là l'occasion pour elles de nouer contact avec un médecin généraliste.

Alors, cette nouvelle approche sur base individuelle, prend en compte de nouveaux paramètres dans nos recommandations destinées aux médecins traitants. Ces paramètres sont la densité mammaire et les facteurs de risque personnels et familiaux du cancer du sein et de l'ovaire.

Face à la problématique de la nocivité des radiations ionisantes, nos experts ont convenu de reconvoquer à 2 ans les patientes âgées de 40 à 49 ans dont la densité des seins ne justifie pas un examen annuel.

Le nouveau schéma a été mis en place en juin 2012. Ce schéma rencontre la demande des 400 experts, regroupés dans le groupe seno.be, invités au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'était le 25 octobre dernier, à l'initiative du Groupe CDH, c'est très bien ainsi, et qui en conclusion, les experts réclament le dépistage du cancer du sein dès 40 ans. C'était repris dans la presse qui titrait : « Il faut étendre d'urgence les tranches d'âges ciblées par le dépistage ».

Notre collègue Valérie JADOT vient de me remettre à l'instant une copie du journal ... qui est un journal à l'attention des professionnels de la santé et tout un article sur le dépistage, où les taux d'adhésion différents que l'on soit en Flandre, à Bruxelles ou en Wallonie, et cet article se termine par : « près de 8 femmes sur 10 atteintes d'un cancer du sein ont ainsi pu être traitées sans nécessité l'ablation du sein ».

Merci Valérie pour cette citation, Valérie sait encore parler mais comme elle n'a eu le journal qu'aujourd'hui et que elle ne pouvait plus intervenir, c'est pour ça que je le fais bien volontiers.

Voilà donc en ce qui concerne le cancer du sein.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Autre campagne, c'est « Un quart d'heure pour votre Santé ».

En mars 2011, nous avons décidé de rassembler tous les tests de détections dans un seul car. Il n'y a rien de nouveau au point de vue scientifique. Tous les changements apportés sont fonctionnels et ont comme objectifs une meilleure rationalisation du charroi, du personnel et une meilleure cohérence. C'est cela aussi une gestion financière sérieuse à laquelle notre collègue faisait appel hier.

Le bus « Un quart d'heure pour votre Santé » terminera son cycle en mars 2013. Toutes les communes auront été visitées à ce moment et une évaluation globale de cette campagne est prévue après ce 1er cycle mais ici aussi, nous serons, nous attendrons pas mars 2013, nous serons en audit permanent et des adaptations ont déjà été mises en place afin de répondre encore mieux aux objectifs visés.

Ainsi, nous avons mis en place un formulaire pour s'assurer du suivi apporté par le médecin référent lors d'un résultat positif.

Nous avons aussi mis en place un questionnaire permettant d'évaluer la prise en charge du patient par son médecin traitant ou par un médecin spécialiste. Un schéma d'orientation du patient a également été instauré. Ainsi, afin d'éviter tout doublon, l'infirmière, parce qu'il n'y a pas de médecin à bord, je le répète, l'infirmière explique au patient l'inutilité de réaliser certains tests dans le car s'ils ont déjà été réalisés dans les 12 derniers mois.

Enfin, l'invitation toutes-boîtes a été revue, en collaboration avec les associations de médecins généralistes et de médecins spécialistes, notamment en insistant sur la notion de suivi. Si le patient est suivi pour ces maladies auprès de son médecin traitant, l'invitation ne le concerne plus. Mais il est vrai que comme le disait un professeur d'université dans la conférence de presse du 7 novembre, il est vrai que de petits farceurs multiplient les consultations mais ça, nous ne pouvons pas l'empêcher, ils sont, heureusement, peu nombreux.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Toutes ces campagnes sont des campagnes de proximité, en collaboration avec les communes, les invitations sont cosignées par le Collège provincial et le Collège communal. C'est cela aussi la supracommunalité Monsieur le Député - Président !

Ce que dans votre intervention vous décrivez comme expérience en Province du Luxembourg démontre bien que nous ne parlons pas de la même chose. Je ne veux en aucune manière porter un jugement sur les actions menées par nos collègues de la Province du Luxembourg bien au contraire, mais on ne parle pas de la même chose.

Une journaliste a d'ailleurs pris contact avec la Direction générale des Services de Santé de la Province du Luxembourg, Services qui lui ont confirmé que jamais les dépistages de ce type n'avaient été organisés en Province du Luxembourg. Ce qu'on savait déjà.

On ne compare donc pas des pommes et des poires !...

Je signale d'ailleurs que nous avons été approchés pour effectuer ce genre de dépistages avec des médecins présents soit dans des cars soit dans des locaux communaux. Nous avons refusé catégoriquement !

J'imagine déjà, à titre personnel, la réaction de ma sœur qui est médecin généraliste en milieu rural à qui j'aurais annoncé qu'on allait ouvrir une consultation à 250 mètres de chez elle et ce, même si elle a beaucoup de travail.

Nous ne pratiquons pas d'actes médicaux, nous faisons du dépistage. Je répète aussi qu'il n'y a aucun médecin dans nos cars, je le répète et je le redis autant de fois qu'il le faut.

En conclusion, notre médecine préventive par cars date de depuis les années 30 d'ailleurs, avec la tuberculose. Nous sommes en évaluation et en réforme permanentes pour nous adapter en fonction des maladies silencieuses.

Notre adaptation se fait de manière rigoureuse et scientifique.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Oh oui, il ne serait pas correct de dire que notre action fait l'unanimité. Il y a des pour et des contre et ce, à tous les niveaux. Mais c'est comme pour tout, quand nous savons que les résultats nous encourage à continuer, quand nous mettons tout en œuvre pour améliorer et perfectionner notre action, la volonté du Collège est évidemment de continuer à combattre ces fléaux d'aujourd'hui, que sont le cancer du sein, l'insuffisance rénale, le diabète, ...

Le plan coût de tous ces dépistages retient évidemment notre attention. Des études sont effectuées notamment au sein de l'Université de Liège sur l'évaluation économique en Santé. Ça existe ! Et d'ailleurs, le professeur responsable de l'école de santé de Liège était là et notamment de l'économie en santé et ce genre d'études a pour objectif d'évaluer la rentabilité relative d'actions de santé en comparant leurs implications en termes de coût et leurs résultats.

Monsieur le Président, chers collègues, je suis vraiment désolé de devoir vous apporter toutes ces précisions techniques, je sais que le conseil provincial n'est pas un congrès de médecins ! Mais ce n'est en effet pas au niveau de notre Conseil que les questions techniques doivent être posées, je le dis surtout pour nos nouveaux collègues, mais bien en Commission. Or, la commission concernée dont notre collègue fait à présent partie d'ailleurs, s'est réunie le 19 novembre dernier et il n'est pas intervenu sur ce point. Tout comme vous, je ne peux que le regretter mais convenons vu l'importance des questions posées, que l'ensemble du Conseil devait être complètement informé.

Enfin, n'en déplaise à notre collègue, je lui précise pour autant que de besoin, la politique de dépistage est bien reprise dans la note de politique générale de même que le montant d'investissement pour les nouveaux locaux du personnel du Service des Cars, personnel qui mérite bien d'être hébergé dans des conditions optimales de travail et tout cela, dans l'intérêt et au bénéfice de tous.

Notre collègue termine par des considérations de fiscalité, je laisse bien entendu le soin à mon collègue et ami Robert MEUREAU d'y répondre en temps opportun.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Permettez-moi de terminer par des citations de Jean-Pierre Claris de FLORIAN. Le nom ne vous dit peut être pas grand-chose.

Cet auteur de la fin du 18ème n'est peut-être pas très connu mais certaines de ses citations le sont. Dans un ouvrage intitulé « Le singe qui montre la lanterne magique », je cite : « Moi disait un dindon je vois bien quelque chose ; mais je ne sais pour quelle cause je ne distingue pas très bien ».

Plus bas, il ajoute : « Il n'avait oublié qu'un point : c'était d'éclairer sa lanterne ».

Le même auteur, et là, c'est une citation beaucoup plus connue dit : « Chacun son métier les vaches seront bien gardées » et cela, c'est dans un ouvrage intitulé « Le vacher et le garde-chasse. »

J'ai dit, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Vice-président et j'invite maintenant Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial, à venir à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Amis.

Je vais donc répondre aux questions de Monsieur LOMBA et de Monsieur DENIS et je remercie Monsieur LOMBA pour l'honneur que vous me faites de m'adresser sa première question en tant que Conseiller provincial. Question qui me permet de vous donner des nouvelles du réseau ALEPH et de la bibliothèque des Chiroux qui brasse quelques 1.000 personnes quotidiennement.

ALEPH est installé à la bibliothèque Chiroux depuis 2006 et dès le début, la Ville de Liège s'est associée au projet. Ensuite, le Collège provincial a proposé aux communes qui le souhaitaient d'entrer à leur tour dans le réseau. C'est ainsi que Verviers et la Commune de Wanze, rapidement intéressées, ont été nos premiers partenaires extérieurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Sur les 56 communes possédant une bibliothèque reconnue, 41 ont d'ores et déjà signé la convention d'intégration dans ALEPH. 20 communes sont déjà opérationnelles et 5 autres le seront d'ici la fin de l'année. 16 communes le seront dans les mois qui suivent.

Lorsque tous ceux qui en ont exprimé la volonté seront intégrés, ce sont 55 % des communes francophones de la Province et 73 % des bibliothèques reconnues qui feront partie du réseau ALPEH.

Un tel succès peut s'expliquer par plusieurs raisons.

La première, c'est que la Province assume la prise en charge d'un bout à l'autre du processus, ce qui présente un avantage non négligeable pour les Communes.

La seconde raison, c'est le bouche-à-oreille entre Communes et bibliothécaires satisfaits de leur participation au réseau.

La troisième, c'est la nouvelle législation sur la lecture publique qui nécessite l'adhésion à un catalogue collectif et la mise à disposition de services tels la prolongation et la réservation en ligne.

Par ailleurs, l'accès à un catalogue commun présente également de nombreux avantages : interrogation d'une seule base de données de deux millions de documents pour les lecteurs ; réservation et prolongation possibles en ligne : le travail de catalogage fait une fois pour l'ensemble du réseau détermine évidemment un gain de temps important pour les bibliothécaires qui peuvent dès lors se consacrer à l'accompagnement du lecteur et à l'accueil de l'utilisateur ; possibilité d'avoir une politique d'acquisition et d'élagage commune sur bases de données vérifiées et enfin, prêt interbibliothèques simplifié et accéléré.

Enfin, pour le lecteur, la carte unique, le Pass bibliothèque lui permet : une seule inscription et donc, bien sur, un seul paiement pour accéder à toutes les bibliothèques du réseau PASS mais aussi, et c'est encore une nouveauté, la possibilité d'accéder à la bibliothèque numérique en téléchargement ou en streaming.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

A l'écoute de tous ces éléments, vous comprendrez que le réseau ALEPH est une illustration parfaite de la volonté de la Province de Liège d'être au service des communes et de leurs citoyens. C'est un projet fédérateur qui répond à une demande et à un besoin des communes sur des projets qui seraient trop lourds à porter seules.

Toutefois, comme M. LOMBA le signale et comme vous avez pu le lire dans la presse, le système a connu des problèmes de rodage ces derniers jours. La base de données a été rendue inaccessible pendant plusieurs temps pour les partenaires du réseau.

La recherche des solutions s'est faite en concertation avec NRB, avec notre fournisseur, avec Ex-Libris France, et avec le concepteur du réseau ALEPH - Jérusalem.

Depuis ce mardi 27, les problèmes ont été résolus et le système fonctionne à nouveau parfaitement à la grande satisfaction de tous. Nous étudions désormais bien évidemment les moyens à mettre en œuvre afin d'éviter que de tels problèmes ne se reproduisent à l'avenir.

Je passe ensuite, Monsieur le Conseiller, à la deuxième partie de votre question qui concerne les lieux de répétitions et les Maisons de la création. Vous m'interroger pour savoir s'il n'y a pas double emploi entre ces deux projets. Que nenni évidemment puisqu'ils se complètent.

La réalité de terrain nous apprend, notamment au travers de l'expérience « Ça balance » que de multiples groupes répètent dans des lieux improbables dénués de tout confort, notamment acoustiques et de règles de sécurité pour le moins légères.

Face à ce constat, un article budgétaire à l'extraordinaire a été alimenté de 250.000 € a été créé dès 2011 pour soutenir la création ou l'amélioration de ces petites unités de répétition.

Ce sont déjà plus d'une dizaine de communes telles que Oupeye, Esneux, Herve, Engis, Huy ou Seraing qui ont déjà marqué un intérêt pour cette initiative.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Pour faire simple, Monsieur le Conseiller, il y a deux interventions sont possibles : l'équipement technique et/ou instrumental d'un espace existant ou bien l'aménagement d'un espace en tenant compte de l'ensemble des paramètres inhérent au lieu musical, entendez la qualité acoustique interne et externe, ventilation adéquate, sécurité des personnes.

Ce diagnostic est posé par l'équipe de « Ça balance » associée à un technicien et à un architecte de la Direction Générale des Infrastructures et ce, en parfaite collaboration avec mon collègue Georges PIRE.

L'enjeu final est de constituer sur le territoire provincial un vaste réseau qui se matérialise au travers du logiciel Quick Studio qui permet de mettre en partage l'agenda et les spécificités de ces infrastructures. Les premières devraient concrétisations devraient voir le jour très prochainement, à la fois dans une Commune qui vous est chère Monsieur le Bourgmestre, à Marchin et mais également dans un quartier de Liège.

Parallèlement à cette logique dédiée à une pratique artistique, la volonté est d'implanter dans les arrondissements des Maisons de la création qui sont de véritables incubateurs culturels.

Ces dispositifs seront à géométries variables suivant les sensibilités et les spécificités du terrain. Toutefois l'objectif final est de développer des espaces pluridisciplinaires où des pratiques artistiques variées pourront se croiser et s'enrichir mutuellement.

Ces Maisons de la création devront toujours être adossées à un opérateur existant et se déployer en parfaite concertation avec tous les acteurs culturels du milieu de référence.

A ce jour, une réflexion est en cours sur la zone de l'arrondissement de Liège, notamment avec le soutien de l'équipe universitaire du professeur LEROY. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'une prochaine Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Monsieur DENIS, m'interroge au sujet de l'équipement des complexes cinématographiques et plus particulièrement ceux implantés hors des grands centres urbains.

La Fédération Wallonie Bruxelles a mis sur pied un système de financement par tiers investisseur en partenariat avec les distributeurs de films pour concourir à l'équipement numérique des salles qui représente un coût unitaire qui peut être estimé, pour chacune, entre 60 et 80.000 €.

Tous les exploitants n'ont pas choisi de s'investir dans cette voie. Cependant la plupart des salles sont aujourd'hui équipées dont le Globe à Malmedy, une salle qui vous tient à cœur, mais également, je n'en doute pas le Versailles à Stavelot que vous fréquentez assidument, ou la commune de Herve qui a financé l'équipement de son centre culturel.

Pour ce qui relève des centres culturels où des cinés club, des pistes moins onéreuses sont possibles, on peut les chiffrer entre 3.000 et 5.000 €, pour équiper le lieu d'un projecteur vidéo et d'un lecteur DVD ou Blue Ray.

La qualité est certes moins professionnelle mais tout de même parfaite.

Monsieur le Conseiller, à la lumière de ce premier train d'informations, je vous propose de reprendre ce sujet lors d'une prochaine Commission lorsque celle-ci, dans les voyages que je vous suggérerai, on ira à la découverte du CLAP, asbl de soutien à la dynamique cinématographie implantée sur le territoire de notre province mais également sur le territoire de Namur et de Luxembourg.

En guise de conclusion, Monsieur le Conseiller, maintenant que nous vous connaissons mieux puisque vous hantez les bois mais vous hantez aussi les salles de cinéma, j'ai été voir la programmation des cinémas qui vous sont chers, on a cité tout à l'heure Le Globe à Malemedy ou le Versailles à Stavelot.

Donc, dans les prochains jours, vous aurez le choix entre un grand classique du cinéma puisqu'il date de 1941, « Chasse à l'homme » avec Fritz Lang.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Vous avez également « La nuit du chasseur » avec Robert Mitchum en 1955, « La Chasse », plus récent, prix d'interprétation à Canne d'ailleurs cette année.

Alors, nous savons aussi et c'est probablement en liaison avec votre précédente intervention sur le budget, il y a « Le chasseur de primes », qui est un film de 2010.

Vous qui êtes un tueur de faons, vous êtes un peu rugueux mais en fait, vous êtes quelqu'un de sentimental et donc, vous aurez également la proposition « Blanche neige et le chasseur », voire « Tendre chasseur ». Quant à la dernière proposition cinématographie, c'est « Corps de Chasse », je vous laisse l'appréciation de l'orthographe de Cor mais je vous préviens que c'est un film porno de 1982.

(Rires)

Comme on dit, sans transition, Monsieur DEFAYS, vous m'interpellez au sujet du financement des AIS. Vous savez que le collègue provincial a toujours été attentif aux préoccupations des gestionnaires des immobilières sociales et d'une façon plus générale des problématiques du logement dans les communes.

Que vous le vouliez ou non, la compétence des AIS fait partie intégrante du dispositif régional en matière de logement. D'ailleurs, c'est le Ministre du Logement, M. NOLLET qui en est le responsable.

D'autre part, lors du travail considérable effectué par le Conseil provincial lors de la législature précédente, travail auquel vous avez participé, nous avons tous opté pour affirmer que le logement faisait partie des compétences que la Région wallonne voulait nous retirer et donc celle-ci n'a pas été retenue dans nos axes prioritaires.

Et il est utile de rappeler que ce choix a été posé il y a presque deux ans, jour pour jour d'ailleurs en décembre 2010.

Avec le Député Président nous avons participé au printemps dernier à une réunion inter cabinet où les axes prioritaires du Conseil provincial ont été exposés.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

De plus, j'ai aussi rencontré les représentants du cabinet du Ministre NOLLET quant aux problématiques de l'abandon des compétences. L'une d'elles, et pas la moindre, est de s'assurer que cet abandon ne pénalisera pas les opérateurs du terrain. Cette question attend toujours une réponse.

Dès lors, face à cette situation d'incertitude, le collègue provincial emprunte la voie de la prudence non pas en supprimant l'article budgétaire, mais en y inscrivant un euro symbolique laissant ainsi le champ à la poursuite de la réflexion par les instances de la Région wallonne.

Comme tout amendement budgétaire, déposé en séance, il sera renvoyé en troisième Commission, mais vous avez déjà les éléments de réponse du collègue.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. J'invite maintenant Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale à nous rejoindre. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collèges,

Je commencerais par répondre à la question de Madame MATHELOT relative à l'ouverture d'un OPENDADO sur l'arrondissement de Verviers.

Madame la Conseillère vous l'avez rappelé, les problématiques liées à l'enfance et à l'adolescence nécessitant une approche globale et personnalisée, les parents sont de plus en plus en demande de soutien afin d'assurer leur mission éducative, c'est la raison pour laquelle il a été décidé de proposer en janvier 2010 un accueil spécifique et adapté via l'OPENADO.

Celui-ci s'adresse donc, et c'est important, aux jeunes de 0 à 25 ans, mais aussi à leur famille et aux professionnels des secteurs psycho- médico-sociaux et de l'éducation au sens large.

Pour rappel encore, l'OPENADO, inspiré du modèle français des « Maisons de l'Adolescent » a regroupé sous un vocable commun les

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

services du Département des Affaires sociales dont tout ou partie des missions portaient sur l'enfance et l'adolescence. Il s'agissait donc de créer un guichet unique mais aussi d'augmenter la visibilité de ces services auprès de la population.

Très vite, l'OPENADO a constaté l'importance de structures locales accessibles à tous et le rôle d'interface qu'il pouvait y jouer, en lien avec les associations de terrain pour une prise en charge adaptée sur le long terme.

C'est ainsi que la nécessité d'une extension géographique des services de l'OPENADO s'est vite imposée. Elle s'est effectivement concrétisée en septembre dernier par l'ouverture de deux OPENADO en partenariat avec les Villes d'Herstal et de Seraing. Il s'agissait là de l'évolution des points Cannabis - Alcool implantés, déjà, sur ces deux entités, avec une fonction de catalyseur, la Province dynamise ainsi les réseaux locaux existants et fédère les uns et les autres autour d'un projet commun et d'une méthodologie de travail commune.

Son rôle va même plus loin puisque des psychologues de l'OPENADO liégeois y assurent des entretiens individuels ou de famille et participent activement au suivi des dossiers en collaboration, bien sur, avec les intervenants de première ligne issus des communes concernées.

De l'avis du secteur associatif, il s'agit d'ailleurs bien là de la plus-value du projet mené par la Province.

A l'heure actuelle, d'autres projets sont en cours de réflexion, vous l'avez évoqué, toujours bien sur après analyse des besoins locaux et consultation du secteur associatif. C'est le cas sur l'arrondissement de Verviers où un travail de fourmi a été mené au niveau des structures d'aides et de prises en charge pour leur présenter dans un premier temps, la philosophie du projet OPENADO et, le cas échéant, engranger un intérêt local.

Cela représente donc de très nombreux contacts avec, notamment des AMO dudit arrondissement avec l'AVAT (Aide Verviétoise aux Alcooliques et Toxicomanes, les PMS et le Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Madame la Conseillère, au sein de votre arrondissement, c'est effectivement la ville de Verviers à l'initiative de Freddy BREUER, Echevin en charge de la Jeunesse, qui a marqué un intérêt pour le projet OPENADO et ce, pour répondre aux besoins des associations verviétoises. Une rencontre a ainsi été organisée.

Autre initiative a également été prise et c'est un exemple, par plusieurs communes du Pays de Herve pour s'entendre là aussi, sur un projet fédérateur commun.

Quoi qu'il en soit, il ressort de ces nombreux contacts que si le réseau associatif verviétois s'est positionné en faveur d'un partenariat avec la Province de Liège pour l'ouverture d'un ou plusieurs OPENADO, ils s'accordent aussi pour dire que si notre volonté, à nous Province est réellement d'intervenir en relai des problématiques d'accueils et de prises en charge de connaît l'ensemble de l'arrondissement de Verviers, il faudra en prévoir plusieurs.

Dans ce cadre, n'attendez pas de moi que je définisse toute seule, dans mon coin, quelle commune en dehors de Verviers peut-être, pourrait bénéficier d'un OPENADO.

Ma logique est et reste la même, j'attends désormais des propositions du réseau verviétois, globalement s'entend, des accords de ses composantes et communications des communes intéressées par cette implantation.

Nous nous rencontrerons, représentants des secteurs associatifs et élus locaux en demande, pour définir une méthode de travail par rapport à notre public-cible et ce, pour désengorger, c'est la logique de base, autant que possible, les structures existantes et leur venir en aide donc de manière cohérente et concertée.

Madame WATHELET. A l'heure actuelle, vous l'avez évoqué, personne ne peut nier que le secteur de la petite enfance et de l'accueil extrascolaire ont besoin de places supplémentaires.

Il est évident que dans une politique de promotion de l'égalité des chances, la conciliation vie privée et vie professionnelle doit être favorisée.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Soyons clairs, l'accueil de la Petite Enfance est une compétence des communes pour les initiatives locales et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'agrégation et la subsidiation des espaces d'accueil.

A cet égard, le 20 septembre dernier, le gouvernement conjoint inter francophone régional et communautaire s'est engagé dans le cadre de son plan « Horizon 2022 » à faire de la création de nouvelles places de la petite enfance une de ses priorités.

Dans la foulée, il a décidé la création d'une « Task Force Enfance » chargé d'analyser la situation en Communauté française notamment sous l'angle de l'employabilité. Nul doute, qu'à l'issue de ces travaux, des propositions concrètes seront formulées.

Dans l'entretemps, je puis vous assurer que la Province de Liège n'est pas en reste et n'a pas attendu cette initiative gouvernementale pour investir dans cette problématique.

Et pour ce qui concerne mon département, cela s'est traduit à travers deux initiatives : la participation depuis 2009 au « Portail Accueil des enfants » et la coordination, depuis 2010, en partenariat avec l'ONE, du projet « Accueil Temps Libre » au niveau des communes.

Le « Portail Accueil des Enfants » est un site internet hébergé par la Région Wallonne ayant pour objectifs de répertorier et de centraliser les structures d'accueil et les activités extrascolaires destinées aux enfants âgés de 0 à 16 ans.

Ce portail s'adresse aux parents bien sur, aux structures d'accueil elles-mêmes en vue d'une actualisation de leurs données mais aussi aux différents acteurs institutionnels que sont les Communes, les Provinces et la Région wallonne.

Concrètement, deux agents provinciaux du Département des Affaires sociales assurent la gestion de ce site et sa promotion pour ce qui est du territoire de la Province de Liège.

Les structures d'accueil ont la possibilité de s'y inscrire gratuitement pour faire connaître leur institution sur un très large territoire.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Fournir aux familles une information complète et actualisée sur leurs offres d'accueil, leurs stages de vacances, etc.

Pour annoncer encore, via l'Agenda du Portail, les différents événements organisés par leur structure comme des journées Portes Ouvertes, compétition sportive.

Ou encore, et non des moindres, pour renseigner au jour le jour le nombre de places disponibles en accueil d'urgence pour les structures pratiquant ce type d'accueil.

J'ajoute que pour les communes qui souhaitent collaborer à ce projet puisque certaines d'entre elles ont désigné elles-mêmes un « gestionnaire » chargé de collecter les données, les avantages sont multiples : accroissement de la visibilité des structures d'accueil présentes sur leur territoire, c'est important ; centralisation des informations ; aide au niveau de la politique sociale par exemple pour les parents demandeurs d'emploi ; aide à la détermination des besoins en matière de politique d'accueil de l'enfance, permettant ainsi d'y répondre avec plus de pertinence et de précision. Enfin, annonces gratuites d'événements.

Je renvoie sur l'Accueil Temps Libre que je viens d'évoquer qui repose, lui, sur un décret wallon de 2003 et qui est une dynamique d'organisation selon laquelle tous les acteurs de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans présents sur le territoire d'une commune se regroupent en vue de rencontrer un objectif commun, à savoir : harmoniser l'accueil et le développer tant quantitativement que qualitativement pour répondre aux besoins des parents, des enfants et des professionnels.

Dans ce cadre, le Département des Affaires sociales, Service Egalité des Chances, dynamise les réseaux locaux, favorise les échanges d'expérience entre communes par le biais de rencontres thématiques concernant les acteurs et les mandataires locaux, et encourage les acteurs de l'accueil extrascolaire à mieux faire connaître leurs activités.

C'est ainsi que le 26 septembre dernier, nous avons encouragé et soutenu les communes à mener une journée de Promotion de l'Accueil Temps Libre. 19 communes ont répondu présent.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Vous le remarquerez, ces initiatives s'inscrivent pleinement dans ces actions supracommunales souhaitées par la DPR que vous évoquez dans votre question.

Il va de soi que la Province restera attentive à tous les projets en cette matière qui lui seraient rapportés par la Coordination provinciale des pouvoirs locaux pour peu qu'ils émanent des communes dont, je le rappelle, l'accueil de la petite enfance et l'accueil extrascolaire constituent une compétence propre, au contraire de la Province.

Je termine en rappelant, tout comme vous l'avez fait, que la Province forme également via son réseau d'enseignement des puériculteurs ou puéricultrices. A ce sujet, puisque vous m'interrogez sur l'opportunité pour ces derniers d'effectuer des stages dans des lieux d'accueil de la petite enfance, je répondrais que c'est déjà le cas.

Pour bien comprendre, les stages « puériculture » et de la formation aspirantes en nursing sont soumis à la réglementation de la Direction Générale de la Santé qui impose un nombre minimum de périodes par année d'étude.

Ces stages sont répartis entre les crèches, Maison Communale d'Accueil de l'Enfance, pré-gardiennat et pouponnière, les écoles maternelles, l'enseignement spécialisé, les maternités, et haltes garderies et enfin, les séminaires.

L'école travaille avec plus de 100 partenaires de stages répartis sur le « grand Liège » et nous veillons à répondre au maximum aux sollicitations qui nous sont adressées. Il est bien entendu que le partenaire de stages doit appliquer les théories et projets pédagogiques conformes à la formation théorique donnée aux élèves.

Pour le reste, avec ces étudiants, la Province organise également des haltes garderies dans le cadre des stages lors de certains événements comme les salons « Ballon magique » et Vert Bleu Soleil.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Madame la Conseillère, j'en viens maintenant à votre question sur l'adaptation des règlements provinciaux aux principes de la Charte associative.

Je précise ou rappelle à nos collègues que cette Charte est issue d'un processus entamé en 2005 et qu'elle a été adoptée par les parlements francophones wallon, communautaire et bruxellois, en 2009. Toutefois, ce n'est que le 20 septembre dernier que les Gouvernements wallon, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la CoCoF ont convenu d'un accord de coopération.

Selon le communiqué du gouvernement inter-francophone, cet accord de coopération sera transposé en droit. Pour ce faire, il fera l'objet d'un examen au sein d'un Cabinet de juriste, puis sera soumis aux associations représentatives avant de passer au Conseil d'Etat. En tant que pouvoir public, la Province attendra de connaître la nouvelle norme qui en découlera pour, le cas échéant, la transcrire et l'adapter dans ses propres règlements.

Cela étant, pour la bonne compréhension du débat, je rappelle l'enjeu de la Charte associative : il s'agit de structurer les relations entre les pouvoirs publics et les associations, les droits donc et les devoirs de chacune des parties. La Charte énonce à cet effet divers principes : de liberté d'association, d'expression, de respect de la légalité, d'égalité de traitement et de non-discrimination, de complémentarité entre l'action associative et l'action publique et d'évaluation et de contrôle des missions d'intérêt général subsidiés et d'évolution.

Je peux, en regard de ces principes et dans l'attente comme je le disais d'une norme légale en la matière, vous rappeler le processus d'octroi des subsides au sein du Département des Affaires sociales, et vous constaterez, Madame la Conseillère, que nous rencontrons, je crois, l'essentiel des principes énoncés dans la Charte.

A cet égard, je précise d'emblée que le Département des Affaires sociales dispose depuis de nombreuses années d'un formulaire d'introduction de demande de subside.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Certes ce formulaire n'est pas un règlement à proprement parler, mais il garantit que tous les dossiers qui sont adressés au Département contiennent les mêmes informations, permettant ainsi, sur une base commune, une analyse objective de ceux-ci.

En outre, je tiens personnellement à rencontrer les responsables et les membres des associations qui sollicitent un subside et que je ne connais pas bien entendu. De cette manière, je peux me rendre compte des actions menées sur le terrain et de leur pertinence.

Quant aux principes énoncés par la Charte, je voudrais souligner ici que la Province de Liège n'a pas attendu l'adoption de cette Charte associative pour entamer un processus, mais vous le savez, de dialogue avec les associations, tant il semble fondamental à toute action. C'est l'essence même de notre mission.

Ainsi, depuis de très nombreuses années, le Département des Affaires sociales a mis sur pied diverses Commissions au sein desquelles se retrouvent régulièrement des représentants du monde politique, judiciaire et psycho-médico-social. Ces Commissions sont un lieu d'échange et de concertation.

La Province de Liège a toujours insisté sur la nécessaire complémentarité entre ses actions et initiatives et celles développées par les associations.

A titre d'exemple, récemment, le Département a été sollicité pour apporter son soutien à une campagne « réduction des risques » dans les cafés du centre ville de Liège, action initiée par une association de fait regroupant 5 ASBL et qui est complémentaire à la Campagne de prévention « Liège Province Festive », campagne initiée par les Départements Santé et Social.

Vous le constaterez, Madame la Conseillère, cette dynamique de concertation et de complémentarité est belle et bien instaurée au sein, notamment, du Département des Affaires sociales.

La Charte aborde également l'évaluation des projets soutenus. C'est en effet grâce au contact permanent que le Département entretient avec le secteur associatif que nous sommes informés de l'impact des divers projets mis en œuvre.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Quant au contrôle que nous exerçons, il porte sur l'emploi du subside de manière conforme à la décision prise par le Collège. Chaque association subsidiée doit adresser les justificatifs prouvant l'utilisation du subside obtenu. La liquidation, d'ailleurs, de tout subside est subordonnée à la production des pièces justificatives relatives à l'octroi du subside précédent.

J'espère avoir ainsi pu vous persuader de la pro-activité, en tout cas je l'espère, du Département des Affaires sociales et du caractère réellement objectif qui préside à l'examen des dossiers et à la décision d'octroi des subsides en matière sociale.

J'en viens maintenant à la deuxième partie de votre question relative à la méconnaissance tant du secteur associatif que du Salon du Volontariat.

En ce qui concerne le secteur associatif, je vous avoue que je vous remercie de m'avoir posé cette question car elle me permet de mettre en lumière un projet que l'on a mené et qui, c'est vrai, est toujours mal connu qui est le site Internet ALISS. Celui-ci constitue la réponse à toutes vos craintes quant à une méconnaissance des associations principalement dans le chef des futurs volontaires.

Le site ALISS pour Associatif Liégeois Secteur Social, est une banque de données descriptive de toutes les associations, qu'elles soient issues de secteur associatif, du secteur privé ou public.

Depuis plus de 25 ans, le Département des Affaires Sociales collectait gratuitement les informations et les mettait gratuitement à disposition du grand public via des répertoires thématiques, des répertoires papier, remplacés donc depuis trois ans par un site Internet accessible à tout un chacun à l'adresse suivante www.aliss.be. Les informations disponibles sont actualisées au quotidien, c'est important aussi car on sait qu'il y a beaucoup de mouvements au niveau des associations.

Nous approchons des 15.000 visiteurs sur ce site Internet. Tandis que, pour ceux qui ne disposeraient pas d'un accès Internet, les assistantes sociales du Département répondent aux questions.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Le site répertorie donc plus ou moins 2.300 associations avec, outre les coordonnées, un descriptif des activités, le statut et le nom des personnes responsables. Le numéro d'entreprise des Asbl permet par ailleurs aux volontaires potentiels de vérifier sur le site du Moniteur Belge le sérieux de l'organisation. Le cas échéant, les assistantes sociales peuvent donner l'information sur le fait qu'ils sont agréés ou non par un ministère.

Pour faire connaître au grand public l'existence du site Internet ALISS, des flyers, des marques-pages et des affiches sont largement distribuées lors des manifestations organisées par le Département des Affaires sociales ou organisées par des partenaires.

J'ajoute que, depuis la mise en ligne du site ALISS, nous avons imprimé chaque année 10.000 marques-pages, 10.000 flyers et autant d'affiches. Chaque année, nous nous employons à faire connaître davantage ce site. Cette nouvelle législature sera l'occasion d'accentuer encore la diffusion de l'information.

En ce qui concerne le Salon du Volontariat, nous contactons à chaque édition les 2300 associations répertoriées sur le site internet ALISS. Celles qui sont intéressées par une participation au salon peuvent s'inscrire et recevoir alors un questionnaire spécifique sur leurs activités générales, leurs activités dans le cadre du volontariat et le profil des volontaires recherchés. Ces informations sont consignées dans un guide associatif distribué gratuitement aux visiteurs du Salon mais également à chaque personne qui en fait la demande via notre Département.

Quant à la promotion du Salon du Volontariat lui-même, lors de la campagne de communication pour la promotion du salon, des spots sont diffusés via les différents médias (RTC, Vivacité, Energie) et via la presse écrite, les encarts dans le vln, la Meuse, presse gratuite comme l'agenda ou encore via des sites gratuits et les réseaux sociaux comme Quefaire.be, le fameux Facebook ou encore le site de la Province de Liège. Les 6000 agents provinciaux sont, également, informés grâce à la newsletter provinciale, les enseignants et les élèves du réseau provincial sont informés quant à eux via le site de l'enseignement.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

De plus, 10 000 affiches sont diffusées sur tout le territoire de la province, ainsi que 20.000 flyers, 10.000 calendriers et 20.000 marques-pages, envoyés, avant les fêtes de fin d'année, dans les bibliothèques du réseau de la Province de Liège.

Enfin, je rappelle qu'en dehors du Salon Volontariat, le grand public peut également s'informer via : le site « Volontariat » de la Province de Liège, largement fréquenté, 22.000 visiteurs en 2011 ; la permanence d'accueil, d'informations et d'orientation des volontaires est ouverte deux jours par mois ; une information par les deux brochures, éditées par notre Département, informant les volontaires et les associations sur leurs « Droits et devoirs » en matière de volontariat. Enfin, deux cycles de formations, et c'est important, qui sont organisés chaque année à destination des volontaires ou futurs volontaires. Un des sujets qui est fréquemment abordé concerne la protection juridique des volontaires.

Je termine en rappelant que c'est une fierté de notre Département que depuis sa création, nous avons une moyenne de 5.000 visiteurs par édition du Salon du Volontariat. Cependant, il importe que notre action soit au plus près de la réalité de terrain et pour ce faire, conformément à ce que le Collège a inscrit dans la Déclaration de Politique Générale, le Département des Affaires sociales va, en effet, étudier la faisabilité d'une édition du Salon Volontariat dans chaque arrondissement de la Province. Ce faisant, je pense que nous apporterons une aide indéniable au secteur associatif en se rapprochant de ses préoccupations.

J'espère avoir répondu aux vautres et je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Député provinciale. J'invite maintenant Monsieur MEUREAU à venir à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collèges.

Et bien, il m'appartient de répondre aux deux interventions, de Jean-Claude JADOT d'une part et d'Isabelle ALBERT d'autre part

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

et elles concernaient l'agriculture mais singulièrement, les réponses à apporter dans le cadre de ce qu'on appelle aujourd'hui la crise du lait.

Chers Collègues, il y a un adage qui dit que « L'agriculteur est un homme qui transpire beaucoup afin de faire de son fils un monsieur qui rougira de lui plus tard ».

Et bien aujourd'hui, inacceptable et poignante, la crise du lait tend malheureusement à donner raison à cet adage.

Qui plus est, en Belgique, un constat alarmant a été fait : 21 % de nos agriculteurs ont plus de 65 ans et seulement 6 % ont moins de 35 ans.

Le renouvellement des générations est absolument nécessaire, quel que soit le domaine d'activité. Pas de renouvellement égal un métier qui meurt.

Mais le secteur agricole a ceci de particulier, c'est qu'il est absolument nécessaire à la vie des communautés humaines et en tant que pouvoir public, chargé de la sauvegarde de l'intérêt général, nous ne pouvons rester insensibles aux difficultés qui affectent la rentabilité de notre agriculture et qui nuisent gravement à ce fameux renouvellement des générations.

Chers Collègues Isabelle et Jean-Claude, si vos interventions sont un écho tout à fait pertinent de l'actualité européenne de cette semaine, elles ne sont malheureusement qu'un rappel d'une réalité que nos Services Agricoles connaissent évidemment bien, depuis déjà de nombreuses années et ils ont évidemment également aussi entamé une réflexion à ce propos.

Ils apportent au quotidien leur expérience de terrain pour nourrir cette réflexion fondamentale sur l'avenir de notre agriculture provinciale.

Evidemment, il faut être conscient qu'à notre niveau, les réponses apportées ne renverseront pas la tendance des marchés, les normes en vigueur ou encore les critères d'octroi des aides au secteur.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Mais si l'impossible n'est pas à notre portée, qu'il nous serve au moins de lanterne ! Et là, Georges nous a rappelé qu'il ne fallait pas oublier de l'allumer cette lanterne.

Aussi, notre rôle premier face à ces difficultés, est d'écouter la profession dans l'expression de ses besoins et de ses attentes.

Que fait-on à ce propos ? Et bien nos trois ASBL par-agricoles intègrent ainsi dans leur Conseil d'administration les représentants de toutes les filières, animales, végétale ou des promotions.

Ces structures provinciales constituent ainsi de véritables lieux d'échanges qui permettent de valider les missions, les idées et les projets de nos Services Agricoles. Et de cette concertation et de cette écoute, il ressort deux modèles d'interventions directes susceptibles d'atténuer autant que faire se peut, les maux dont se plaignent nos agriculteurs.

Le premier modèle tend à essayer de réduire les coûts de production tels que Jean-Claude les évoquait. Nos expérimentations en champs ou à la ferme provinciale apportent quelques solutions que la profession peut mettre en pratique quotidiennement. Deux, trois exemples : le système d'alerte pour les maladies, les animaux ravageurs, le conseil de fumure ou encore les essais variétaux.

Un autre modèle est orienté vers la promotion des produits et de la profession car il faut parler en bien du métier d'agriculteur.

Notre action, là, se concrétise par les opérations Agricharme, la participation à des émissions Télétourisme, la simple mobilisation des médias.

Elle se caractérise aussi par le développement des circuits de commercialisation des produits locaux, l'introduction des produits de terroir dans nos cantines provinciales, l'encadrement du secteur bio et d'autres actions encore.

Comme vous le voyez, les difficultés sont bien connues, elles

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

s'enracinent malheureusement mais nombre d'actions concrètes et appréciées par la profession tendent à en réduire les effets néfastes.

La contribution de l'agriculture au développement est une évidence historique, sa contribution au développement durable est une hypothèse forte, elle figure à ce titre au nombre des axes prioritaires autour desquels notre action va se décliner au cours des prochaines années et restera donc au cœur de nos priorités.

Aussi, Chers Collègues, suis-je particulièrement fier de l'attitude unanime que notre Conseil a prise au travers de l'adoption, de la motion dont vous avez pris connaissance tout à l'heure, et qui sera évidemment répercutée aux autres niveaux de pouvoirs concernés. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Nous passons maintenant aux interventions des Chefs de groupe.

J'invite à présent Monsieur Gérard GEORGES, Chef de groupe PS, à prendre la parole sur la déclaration de politique général, sur le compte 2011 et sur les documents budgétaires 2012 et 2013. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues.

Sans conteste le démarrage de cette législature 2012-2018 apporte une série de changements importants dont il faudra bien tenir compte jour après jour.

Passant de 84 à 56 Conseillers, passant de 6 Députés provinciaux à 5, passant d'une Assemblée composée de 4 groupes à une Assemblée de 5 groupes, passant de 13 à 9 membres du Bureau, ces différents relevés nous font comprendre que nous devons obligatoirement travailler plus, tout en étant moins nombreux.

Au nom du Groupe socialiste, qu'il me soit permis de remercier pour le travail accompli toutes les équipes sortantes, tant au niveau du Collège provincial qu'au niveau du Conseil provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Ces remerciements sont adressés à tous les groupes politiques de la législature 2006-2012, tout simplement parce que l'analyse du chemin parcouru est, particulièrement positive. Ensemble, nous avons préparé les 5 axes prioritaires et nous avons notamment fait un travail de modernisation sur notre ROI. Nous nous réjouissons que la Région wallonne prenne les dispositions à cet égard, des propositions qui ne sont pas très éloignées de nos propositions.

Nous sommes donc aujourd'hui classés parmi les bons élèves au niveau des Provinces francophones. A nous de prouver que nous sommes et restons effectivement bons et efficaces.

A nous de continuer à nous battre pour bien travailler ensemble dans l'intérêt des habitants de notre Province, que nous soyons dans la majorité, que nous soyons dans la minorité.. constructive.

La vie continue, la Province se mobilise et nous partons confiants pour la législature 2012-2018 qui sera capitale notamment dans le cadre de la Réforme des Provinces.

Evoquons à présent le Budget 2013

Nous remercions le Collège provincial actuel d'avoir présenté ce projet de Budget prioritairement aux membres de la 5ème Commission.

Quant au budget 2013 en lui-même, il a été établi dans un laps de temps record. Installation du Conseil le 26 octobre et vote du Budget le 29 novembre. Quel exploit !

Reconnaissons-le, déjà demain, ce budget est construit dans un climat économique particulièrement difficile en région liégeoise.

Il se doit aussi de préserver le pouvoir d'achat des citoyens de notre Province afin qu'il protège notre modèle social.

Je salue ici la patience et l'efficacité du travail de notre nouveau Député provincial, responsable du budget et des finances, Robert MEUREAU ainsi que les membres de son équipe.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Un budget, c'est avant tout une prévision de dépenses et de recettes dans le but de réaliser des projets annoncés tout en tenant compte des réalités du terrain et du contexte économique.

Un budget, c'est aussi un acte politique fort qui doit, et ce n'est pas chose aisée, être bien expliqué aux élus mais également et surtout à la population.

Je devine que l'on oubliera bien vite les trois taxes que nous souhaitons supprimer à savoir :
« La taxe pour les actes de protection de l'environnement » de 12,5€ pour les ménages et de 5€ pour les isolés ; une taxe forfaitaire qui touchait toute la population. Taxe, il faut bien le reconnaître qui n'a pas toujours été bien comprise. Pour autant, les services qu'elles recouvraient sont pertinents et seront toujours bien entendu maintenus. Retenons cependant que cette initiative prive notre budget de 4.500.000€ / an.

La 2ème taxe supprimée est « la taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux courues à l'étranger ». La 3ème et dernière taxe supprimée est « taxe sur les débits de boissons ». Ces trois taxes annulées représentent une somme globale de 5.578.000€. En ce qui concerne le précompte immobilier, il passera lui en 2013 à 1.750 centimes.

Mais quel est l'objectif de cette mesure ? C'est une rentrée bien nécessaire de 18.000.000 € / an qui permettra à notre Province de continuer à développer des politiques ambitieuses. En augmentant de 1.500 à 1.750 centimes, nous devons rappeler que nous n'y avons plus touché depuis 2002 ! Nous sommes loin de la rage taxatoire et nous soulignons que nous maintenons une pression fiscale modérée qui se situe dans la moyenne régionale.

En agissant de la sorte, la Province de Liège modifie sa fiscalité pour se donner les moyens de sa politique. Si nous voulons être porteurs d'une « Communauté de destin », comme l'évoque aujourd'hui notre Collège provincial, il nous faut nous donner les moyens de notre politique.

Il est important de le rappeler car beaucoup l'ignorent, cette mesure liée au présent touche uniquement les propriétaires. Elle ne touchera donc pas des locataires qui occupent soit un

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

logement privé soit un logement social. En réalité, en Province de Liège, 60% de la population est propriétaire - 40% de la population est locataire.

Comme l'a bien précisé M. le Député Robert MEUREAU, il est bon de rappeler que l'augmentation de centime additionnel à 1.750 se chiffre concrètement à 77,50€ pour une maison 4 façades moyennes auxquels, il faut retirer les 12,50€ suite à la suppression de la Taxe Actions provinciales, soit un coût total de 65€. En résumé, 65€. Cette même augmentation se chiffre à 16€ pour une maison modeste.

65 € ou 16 € tel est l'impact réel sur le citoyen dès 2013. A retenir donc que pour les 40% des habitants de notre province qui sont locataires, ils observeront, eux, une bonne opération. Dès 2013 en effet, ils gagneront 5€ par an s'ils sont isolés et 12.5 € par an s'ils sont en ménage.

En synthèse, notre budget 2013 à l'ordinaire se résume à 264.900.000€ en recettes et 258.640.000€ en dépenses, soit un boni à l'exercice propre de +/- 6.300.000€ ?

Quant au budget extraordinaire, il nous permettra d'investir notamment pour : le futur bâtiment très design de la bibliothèque des Chiroux ; l'aménagement de bureaux au bâtiment Saint-Etienne ; la construction de nouveaux bâtiments pour les CAMPUS à Verviers et La Reid ; l'équipement didactique ; pour l'acquisition d'équipement touristique et pédagogique et enfin, pour les grands projets supracommunaux.

Cette politique ambitieuse d'investissements, je tiens à le souligner que nous la menons en transférant des fonds propres de l'ordinaire à l'extraordinaire, ce qui a permis de réduire notre dette de quelque 20%.

En résumé, notre Budget 2013 nous permettra de poursuivre : le maintien d'une gestion financière saine ; les objectifs fixés par la Région wallonne et de confirmer le caractère rigoureux de notre gestion.

Il nous permettra aussi et surtout de développer nos 5 axes prioritaires repris dans la Déclaration de Politique générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Après le Budget, analysons maintenant la Déclaration de Politique générale pour 2012-2018.

Fruit d'une longue et profonde réflexion collective, la Déclaration de Politique générale nous a été présentée globalement en séance publique de ce lundi 26 novembre 2012 par M. le Député-Président André GILLES.

La Déclaration de Politique générale est et sera, pour nous élus du groupe PS, notre véritable livre de chevet, notre référence, notre Bible comme diront certains, tout au long des 6 années qui s'annoncent.

Après avoir rappelé le contexte dans lequel la D.P.G. a été rédigée, après avoir rappelé tous les efforts que nous avons anticipés en matière de bonne gouvernance, chaque axe prioritaire est parfaitement présenté et développé dans les moindres détails.

J'ai constaté et c'est important, c'est capital, que pour chacun de ces 5 axes, une attention toute particulière est systématiquement réservée aux nombreuses synergies Province-Communes.

L'axe 1 : « Développement scolaire et professionnel ». Il faut effectivement poursuivre nos efforts afin de présenter des formations pour tous et un enseignement efficace et valorisant pour chacun.

L'analyse de la population scolaire au 1er octobre 2012, analyse faite récemment en lère commission par notre Député-Président André GILLES et son équipe qui nous a confortés en ce qui concerne la bonne santé de notre développement scolaire et professionnel.

Nous serons attentifs au développement de grands et nouveaux projets mais nous ne négligerons pas aussi de mettre nos enseignants, nos formateurs, nos élèves et nos apprenants dans des conditions idéales de travail aux 4 coins de notre territoire.

Nous devons également faire le maximum pour inciter nos jeunes élèves, nos jeunes apprenants à s'orienter vers des métiers porteurs aujourd'hui et surtout demain.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Les tableaux récapitulatifs du FOREM sont et restent, à ce sujet, un indicateur intéressant. Nous ne devons pas hésiter à développer les métiers du futur et je sais que notre Enseignement provincial liégeois aura la volonté de continuer notamment à investir dans le domaine des métiers dits du développement durable.

L'axe 2 : « Développement culturel et sportif ». Ici également, nous lutterons pour une totale démocratisation de la Culture et du Sport.

Nombreux sont les exemples en chantier. Je cite notamment le soutien à la création, le soutien aux artistes, l'accès à la culture et aux sports. « Etre à l'écoute de toutes les Cultures et de tous les Sports », tel est le nouveau slogan qui pourrait bien coller à la peau de notre Province.

Quant aux Grands Evénements, malgré la perte du beau projet Liège EXPO 2017, notre Province ne manquera pas de grands projets d'ici à 2018 et c'est particulièrement encourageant pour la valorisation de notre image de marque aux 4 coins du monde.

N'oublions pas M. le Député MEUREAU de continuer à développer l'accès aux Sports pour les personnes moins valides et ainsi que valoriser le faire-play, l'éthique et le respect notamment de l'arbitrage quelque soit le sport pratiqué.

L'axe 3 : « Prévention de la Santé et Action sociale ». La Santé et le Social. Voici bien des priorités transversales qui doivent faire l'objet de nos préoccupations au quotidien.

Dans ces deux domaines, nous pouvons compter sur la compétence d'équipes performantes et bien coordonnées. Nous continuerons à nous battre plus que jamais pour une série d'actions préventives tant au niveau de nos écoles qu'au niveau de la population au sens large.

Vous avez raison Mme la Députée FIRQUET et M. le Député PIRE : si nos actions préventives ne sauvent, ne fusse qu'une seule vie » quel citoyen responsable, je dis bien responsable, oserait nous le reprocher ?

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

L'axe 4 : « Le développement territorial durable ». C'est l'Economie, le Tourisme et l'Agriculture complétés par une politique active en matière de relations extérieures.

En matière d'Economie, la SPI reste plus que jamais le pouvoir opérateur économique de la Région wallonne. De nombreuses initiatives sont prises en étroite collaboration avec les 84 Communes de notre Province. Que demander de plus si ce n'est renforcer l'accueil des investisseurs en Province de Liège.

Comme le rappelait M. le Député Paul-Emile MOTTARD, le Tourisme est de plus en plus considéré comme outil économique en Province de Liège.

36% du Tourisme wallon se retrouve en Province de Liège avec un total de 19.000 emplois. Notre province se classe donc 2ème en matière de destination touristique après la Province de Luxembourg et ses villages de vacances.

Réjouissons-nous de cette place mais continuons à étudier, notamment en Commission, les projets proposés pour être encore plus performant.

En ce qui concerne l'Environnement, nous continuerons à travailler ici également en étroite collaboration avec les Communes et les Pouvoirs locaux. Nous développerons de front le covoiturage ainsi que la création de parking d' « ECO-VOITURAGE ».

En ce qui concerne l'Agriculture, je me réjouis avec mes collègues du groupe socialiste qu'une motion ait été votée ce jour à l'unanimité, motion qui prouve, à notre niveau, notre soutien aux agriculteurs qui en ont bien besoin, car beaucoup travaillent aujourd'hui à perte.

L'axe 5 : « La SUPRACOMMUNALITE et le SOUTIEN AUX COMMUNES ». Reconnaissons que parmi les 5 axes développés, l'axe supracommunalité, relève systématiquement de la transversalité et mérite bien les 20% du Fonds des Provinces qui lui ont été réservés, toute chose devant rester égale.

Je pense, M. le Député - Président André GILLES, qu'il serait intéressant également de prévoir d'une manière régulière une

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

évaluation précise de toutes les initiatives prises en matière de supracommunalité. Comme il s'agit de nouveaux dossiers, ces évaluations permettront aussi d'introduire sans tarder les modifications budgétaires qui s'imposeront inévitablement d'année en année.

Après cette analyse rapide, il est temps pour moi de conclure.

En conclusion, Monsieur le Président, Chers Collègues, « Gouverner, c'est prévoir : gouverner c'est assumer ». Le Groupe socialiste du Conseil provincial de Liège prendra ses responsabilités. Le Groupe socialiste assumera une fois encore et donc : il votera la Déclaration de Politique générale pour la législature 2012-2018 et il votera le budget 2013 car il se veut un des acteurs indéfectiblement attaché à la réforme et au devenir de l'institution provinciale.

Le Groupe socialiste peut aussi rêver et donc, il encouragera les différents groupes du Conseil à faire preuve de bon sens, à prendre leurs responsabilités et donc il espère que l'ensemble des 5 groupes de notre Assemblée votera et la Déclaration de Politique générale et le Budget 2013.

Merci pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite maintenant Monsieur Dominique DRION, Chef de groupe CDH-CSP à prendre la parole sur les mêmes thèmes. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes Chers Collègues,

Je pense que mon ami Gérard GEORGE vient de jeter une balle sur sa gauche, à vous de jouer. Cela étant dit, face à un budget ordinaire 2013 d'environ 400.000.000 € en recettes pour un boni minime, exercices antérieurs inclus, de l'ordre de 135.000 €, j'ai dû faire un rêve : la Province de LIEGE est un colosse aux pieds d'argile, si le sport pour tous y est promu, j'ai taclé à la

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

régulière le Collège provincial. Je lui ai ainsi rappelé quelques dépenses obligatoires non budgétées, le colosse vacillait, ce qui m'a probablement réveillé..

Je devais m'atteler à préparer l'intervention du groupe cdH-CSP de cette après-midi. Délicat, voire même impossible : comment respecter notre Province et ses collaborateurs ? Comment défendre une Institution à laquelle, cependant, nous croyons ? Comment dire à notre Conseil provincial que son Collège manque sérieusement de carburant, pour reprendre un des premiers propos de notre nouveau Député provincial en charge des finances dont je salue par ailleurs son implication rapide dans cette compétence pourtant ardue ?

Mais je me suis aussitôt ressaisi parce que la majorité provinciale PS-MR reconduite doit être accompagnée, non de propos quasi insultants comme le fit une minorité défaite à la Ville de Liège il y a quelques jours. Accompagnée de réflexion, d'idées et de projets pour faire plus et mieux avec les mêmes moyens.

Le débat budgétaire nous donne toujours l'occasion nous de s'exprimer et de se positionner sur le contexte dans lequel vit notre Province. Pour celle-ci, nous pouvons relever des freins à l'optimisme mais également beaucoup d'indicateurs positifs d'avenir.

Au registre des freins, comme en 2011 déjà, une situation économique préoccupante dans notre bassin liégeois, et plus largement dans notre Province, nous l'avons évoqué cette après-midi, la problématique du monde agricole. A cet égard, il est plus que temps que l'Europe régule davantage nos marchés agricoles. Comme cdH, nous avons toujours exprimé notre en faveur des quotas laitiers. Il en va de la survie de nos agriculteurs et de notre alimentation. Gageons que notre motion de cette après-midi portera modestement ses fruits et soyons tous les ambassadeurs de celle-ci.

Il reste encore un certain nombre d'incertitudes quant à la réforme concrète de l'Etat et, dès lors, quant aux compétences que la Région wallonne devra assumer demain avec le soutien des pouvoirs locaux.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Mais, face à ces éléments, nous sommes en capacité de réagir. En effet, au registre des indicateurs positifs, et loin d'être exhaustif, je me propose d'épingler, notamment :

La réforme de notre assemblée que nous avons été capables d'accélérer, en adoptant un nouveau règlement d'ordre intérieur et en mettant en place une commission par Député provincial. Le recentrage des compétences provinciales permettra sans doute de mieux affiner le fonctionnement de nos commissions ;

Les propos tenus ces derniers jours par les différents groupes de notre assemblée confirment enfin que nous entendons tous défendre l'institution provinciale modernisée et transformée ;

L'intérêt des villes et communes de notre Province pour le développement de dossiers supracommunaux est également un signal de solidarité dans l'intérêt des citoyens ; nous sommes là pour servir et non pour nous servir ;

Même si LIEGE n'a pas été retenue pour l'Exposition 2017, tout le travail réalisé ne doit pas être écarté d'un revers de la main ; les acteurs du projet doivent poursuivre sa concrétisation dans un contexte sans doute différent mais avec les objectifs économiques, sociaux et culturels reconnus par des milliers de citoyens. La candidature de LIEGE a donné une visibilité internationale, a suscité une mobilisation des forces vives, a démontré une volonté de surmonter ce que certains appellent le déclin.

A côté de cela, l'implication de notre Province et de l'Association des Provinces wallonnes démontre la volonté provinciale d'être le partenaire de la Région, de la Communauté et des pouvoirs locaux.

Dans ses champs de compétences, la Province doit, plus que jamais, être créative et réactive. C'est dans ce contexte que le groupe cdH-CSP formule des propositions très concrètes, préparées, toutes, avec les acteurs de terrain. Mes amis vous en ont présenté une première série en ce début de législature, je les résume brièvement parce que je souhaite, au passage, déjà remercier au nom de mes amis et de mon groupe les membres du Collège provincial

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

pour leurs premières réponses, leurs premières réactions, leurs premiers engagements qui augurent, nous l'espérons, d'une législature de propositions et de dialogues.

Etre acteurs de formation, organiser un Festival des Métiers manuels, intervenir dans la formation et l'équipement de personnes « habilitées », adapter des règlements provinciaux aux principes de la Charte associative ; lutter contre la pénurie de places d'accueil pour la petite enfance et l'extrascolaire en Province de LIEGE ; raisonner malgré tout Monsieur le Député PIRE, la santé préventive de notre Province, et plus spécialement la question du dépistage ; le soutien aux Agences immobilières sociales (AIS) ; et la coopération plus pertinente entre la Province de LIEGE et la Communauté germanophone, autant de premiers axes que nous demandons à raisonner, à réfléchir et à porter ensemble.

J'en viens maintenant à l'analyse des dossiers financiers.

Si les délais pour l'examen des différents documents financiers ont été courts, plus particulièrement pour nos nouveaux collègues, je voudrais, au nom de mon groupe, remercier tous les collaborateurs de Monsieur le Député rapporteur pour leur disponibilité et la précision de leurs réponses et saluer, comme nous l'avons d'ailleurs fait dans les heures qui ont suivi la présentation du budget par le Collège provincial, le respect de l'engagement pris, à savoir d'abord l'Assemblée en terme de communication de l'information du budget, ensuite le grand public.

L'analyse des documents financiers au début d'une nouvelle législature mérite, de regarder, quelques instants, dans le rétroviseur : d'où venons-nous ? Dans un second temps, il conviendra de regarder devant nous : où allons-nous ?

Pour répondre à la première question, il suffit de se référer aux interventions portées par votre prédécesseur, Monsieur Député provincial, au nom du Collège provincial. Je n'en épinglerai que quelques extraits.

Le 27 novembre 2009, je cite : « Le Collège provincial a écarté toute augmentation de la fiscalité en axant ses efforts sur une contraction des dépenses. Comment ? Par une meilleure gestion de son organisation et de ses services. »

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

« La richesse solidarisée n'est pas moins richesse que la richesse privée. Ainsi, mes collègues et moi-même refusons d'augmenter la fiscalité. Sans trop de mal, et dans ma constante naïve, je crois en ce désir partagé entre vous et nous. ». Fin de première citation.

Le 22 octobre 2010 : « N'en déplaise à nos détracteurs, le budget de la Province de LIEGE est créatif, réactif, il assure proximité et stabilité ... ».

Troisième citation due 21 octobre 2011, c'est donc un petit extrait choisi des trois dernières interventions, il nous précisait : « Cette stabilité fiscale remarquable n'est pas le fruit d'un hasard heureux. Elle est le produit d'une rigueur financière annoncée dès l'amorce de cette législature par le plan stratégique d'une gouvernance budgétaire. ». Fin de citation.

Ceux qui étaient déjà membres de cette assemblée sous la précédente législature se souviendront que votre prédécesseur, Monsieur le Député provincial, était un lecteur assidu des fables de La Fontaine et de Confucius.

Au nom du Collège provincial, il a probablement oublié « la Cigale et la Fourmi » mais plus fondamentalement, il a dû oublier la fable des Souris et du Chat-Huant qui nous rappelle : « Il ne faut jamais dire aux gens : écoutez un bon mot, oyez une merveille. Savez-vous si les écoutants en feront une estime à la vôtre pareille ? »

Ou a-t-il encore oublié Confucius lorsqu'il rappelait : « Se faire des illusions, c'est croire vrai ce qu'on désire, croire vrai ce qu'on espère. Le gai désespoir. ».

Il n'avait cependant pas omis, l'année dernière, de nous rappeler que Confucius enseigne : « Examine si ce que tu promets est juste et possible, car la promesse est une dette. »

Que de plus belles citations et références en ce début de législature ! Ces dernières semaines en effet, les partenaires de la majorité reconduite menaient, comme nous d'ailleurs, une campagne électorale.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Ont-ils clairement, utilement, objectivement et honnêtement informé les citoyens de leurs intentions plus particulièrement sur le plan fiscal.

Prudent, le PS précisait, je cite : « Compte tenu des graves difficultés qui touchent l'ensemble des finances publiques et auxquelles les Provinces n'échappent pas, la prochaine législature devra être celle d'une gestion provinciale rigoureuse tout en veillant à garantir la qualité des services essentiels offerts aux citoyens. ».

La dette du PS se limite à une gestion rigoureuse et à une qualité des services essentiels offerts aux citoyens.

Quant au MR ? Des documents à l'envi nous interpellent sur le caractère de la publicité : mensongère ou basement démagogique ? Un dépliant électoral donnant les raisons de voter MR nous précise : « ...Oui nous voulons une gestion financière sérieuse pour développer l'activité économique et les investissements plutôt que de mettre en place une fiscalité étouffante. Vous pouvez compter sur nous. ». Fin de citation.

Le programme électoral est plus clair, plus précis, plus net et il est d'ailleurs sur internet. Je cite deux, trois extraits : une de nos premières priorités, c'est de modérer la fiscalité. C'est la touche libérale et réformatrice ; il ne fallait plus faire peser sur les épaules des contribuables une charge fiscale qui était devenue davantage un frein qu'un soutien au développement économique et à la création d'emplois dans notre Province ; voter MR, c'est la garantie d'une fiscalité modérée et juste. Fin de citation.

Je vous laisse évidemment juge mais nous sommes évidemment loin de la promesse ; le MR n'honore pas sa dette ; ce sont les citoyens liégeois qui vont payer la note, qui vont payer votre dette.

Pour vous épargner Monsieur le Député provincial rapporteur, une recherche sur ce que nous disions, en page 9 de mon texte, vous trouverez l'extrait du programme, je peux le lire si vous souhaitez mais nous allons laisser la tribune, évidemment, à nos

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

collègues des autres groupes politiques mais vous avez la réponse à la question.

En quelques jours, les centimes additionnels au précompte immobilier passent de 1.500 à 1.750 additionnels sans le moindre préavis et dans la méconnaissance des dispositions des recommandations de la Région Wallonne en matière budgétaire. C'est inacceptable, tout simplement inacceptable.

Cet élément nous plonge directement dans l'analyse du budget qui est très proche de ce que le groupe cdH-CSP annonçait ces trois dernières années.

Il ne faut jamais se réjouir d'avoir eu raison trop tôt surtout lorsqu'il est question de budget et, derrière un budget, il est question d'emploi.

Les documents budgétaires qui nous ont été remis, et notamment la Déclaration de politique générale pour 2013 et les avis de la Cour des Comptes, me dispensent d'une longue analyse chiffrée mais je me dois néanmoins d'épingler les éléments essentiels.

Premier élément : le résultat cumulé au 31 décembre 2011 est apparu pour la première fois négatif, ce qui complique évidemment le maintien de l'équilibre budgétaire pour les années suivantes. Vous partagez ce constat, puisque à la page 4 de votre Note de politique générale 2013, vous précisez et je cite : « le résultat affiché par le compte 2011, le plus mauvais des dix dernières années... un test d'une dégradation de la situation financière... ».

Deux : si des augmentations de recettes sont apparues en 2011, elles résultent partiellement des prélèvements sur les réserves, ce qui a permis de limiter le déficit de l'exercice 2011.

Trois : relevons avec la Cour des Comptes, que la dégradation du résultat cumulé a un impact sur le budget 2013 ; il faut évidemment dès aujourd'hui le mesurer pour les budgets futurs.

Quatre : pour le budget 2013, nous devons relever une diminution des recettes de prestations, abstraction faite de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

l'impact de la cession du Centre Hospitalier Spécialisé et de la Maison de Soins Psychiatriques à LIERNEUX ;

Pour l'exercice 2013 encore, nous devons constater également une diminution des réserves, une augmentation des dépenses de fonctionnement hormis l'opération de LIERNEUX.

Sur ce point, nous ne sommes pas dupes de votre présentation des chiffres dans votre note de politique générale. En effet, lorsqu'il y a une diminution des dépenses, vous avez la sage d'en indiquer le pourcentage, ce qui n'est jamais le cas dans l'hypothèse d'une majoration de celles-ci.

Dernier constat, si la dette provinciale est en diminution, le projet de budget prévoit une augmentation des prévisions d'emprunt et il conviendrait donc d'en mesurer la portée.

Autant d'indicateurs qui, pour le groupe cdH-CSP, impliquent un réexamen en profondeur du budget pour les années à venir.

A cet égard, nous pensions qu'une gestion provinciale rigoureuse, comme le promettait le PS, amènerait au moins le Collège à réduire modestement, et de 2 % par exemple, les frais de fonctionnement comme cela se fait tout simplement à tout autres niveaux de pouvoir, mais tel n'est même pas le cas ; cette seule démarche suffirait à dégager près de 1.000.000 € de moyens.

Les déclarations de politique de législature, et pour l'année 2013, renforcent notre perplexité. Pour 2013, le dernier feuillet du document, nous dresse une liste d'un certains nombres de projets au registre desquels plusieurs sont déjà engagés et entamés.

Dans la déclaration de législature, nous y trouvons beaucoup de redites, à l'exception de quelques idées ici et là, qui ne sont ni budgétées, ni fixées dans le temps. Vous me direz certainement, cela viendra à temps et à heure.

Mais, veiller à garantir la qualité des services essentiels offerts aux citoyens implique, deuxième volet de l'engagement du PS, indique à notre sens, un engagement plus net, plus franc et plus déterminé.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Mais revenons-en un instant à la promesse électorale non tenue en rappelant que : « la promesse est une dette. »

Au-delà des premières réactions publiques, notre groupe ne peut évidemment pas souscrire à la majoration des centimes additionnels au précompte immobilier.

Pour une recette fiscale totale de 161.650.000 en chiffres ronds, les additionnels rapporteront en 2013 : 160.922.000 €.

La projection 2014 qui a été faite en Commission est évidemment beaucoup plus importante, voire plus inquiétante. En effet, en 2014, tous les effets du nouveau taux des centimes additionnels seront produits mais les revenus cadastraux auront connu une nouvelle indexation.

Il en résultera que tout le budget provincial sera financé à près de 50 % par cette recette des centimes additionnels au précompte immobilier. Pour nous, une telle approche est inéquitable, elle manque de réflexion, elle manque d'imagination.

Si une fiscalité se justifie, celle-ci doit être juste et équilibrée, ce qui n'est manifestement pas le cas dans l'approche de la majorité.

Notre constat donc, au budget 2013 qui nous est proposé est simple : un budget peut être de la facilité, un budget qui n'est plus créatif ni réactif, un budget est passif.

Notre démarche, en ce début de législature, est d'abord de méthodologie, elle sera ensuite de fond.

Notre démarche repose sur notre légitime inquiétude face aux futurs budgets; elle se fonde encore sur notre légitime défense de l'ensemble du personnel provincial.

Aussi, au-delà de deux amendements ponctuels mais combien essentiels, nous proposons, avant le dépôt d'amendements plus globaux, que votre budget actuel, qui ne pourrait d'ailleurs pas supporter, que très rapidement, des réunions de travail thématiques soient organisées dans nos nouvelles cinq Commissions afin d'analyser sereinement, et probablement parfois à huit clos,

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

pour que l'on puisse se parler simple, vrai et efficace, pour que nous puissions donc analyser ce que devrait, demain, être une fiscalité juste et équilibrée, des politiques réorganisées ou restructurées en fonction des cinq axes prioritaires définis à l'unanimité par notre assemblée il y a quelques mois.

Au passage, nous observons que nous ne trouvons pas dans votre déclaration de législature, nous restons avec les 22 compétences d'il y a six ans restructurées dans les cinq axes, je pense que l'esprit de nos travaux nous impose d'aller plus loin et d'avoir le courage d'une réorganisation.

Comme nous l'avons déjà dit, comme certains le partagent, ne nous laissons pas imposer la réorganisation des compétences ; proposons un schéma cohérent afin de maintenir, en Province de LIEGE, des services essentiels, de qualité et pour les citoyens.

Face au budget qui nous est présenté, nous devons agir et réagir. C'est ainsi qu'ensemble, demain, nous pourrons dire « La Province est là ... » et pour compléter en m'inspirant d'une personnalité liégeoise, la Province est là, toujours là quand il le faut. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite à présent Monsieur Rafik RASSAA, Chef de groupe du PTB. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés, Chers nouveaux et nouvelles Collègues.

Alors que la taxe industrielle compensatoire est supprimée depuis 2010, la Province de Liège a décidé d'augmenter les centimes additionnels au précompte immobilier de 1500 à 1750. Cette mesure touchera essentiellement une bonne partie du monde du travail qui possède un bien immobilier.

Selon la majorité, cette augmentation est compensée par la suppression de 3 taxes certes plus injustes puisque forfaitaires mais il n'en reste pas moins que la différence est substantielle : 12,5 millions d'euros.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Dans une Belgique en crise et à l'instar des gouvernements fédéral et régional et de leurs budgets d'austérité, la majorité continue d'épargner le monde des entreprises pourtant premier responsable de la crise économique que nous vivons. Pire, à travers les intercommunales de développement économique, la Province continue de fournir une aide aux entreprises sans aucun engagement ferme en termes d'emplois.

Pour une plus grande justice fiscale, le PTB propose dès lors d'inscrire dans les travaux de cette législature la recherche d'un nouvel impôt sur les grandes entreprises installées en province de Liège, la Province leur rendant de nombreux services sans faire appel à leur grande valeur contributive.

En termes d'enseignement et de formation, le PTB, s'il salue la priorité enfin donnée à l'achat de matériel scolaire adapté pour les établissements de la Province, le PTB dénonce la poursuite des partenariats public-privé pour la rénovation et la construction de nouveaux bâtiments. Ces partenariats sont une privatisation larvée de notre enseignement qui doit rester un service public fort.

En termes de santé et de prévention, le PTB soutient fondamentalement et scientifiquement les missions de prévention, de dépistage et de sensibilisation de la Province mais s'interroge néanmoins sur l'absence ou au mieux la mauvaise concertation avec la médecine de première ligne dans les quartiers populaires.

La fédération des maisons médicales pourrait être un partenaire actif de cette concertation vu son implantation et son travail exemplaire vers les plus vulnérables les moins favorisés qui sont la cible annoncée des campagnes de prévention de la Province.

Au niveau économique, le PTB s'inquiète de la chasse annoncée aux subsides des Fonds Structuraux Européens. Ceux-ci peuvent certes constituer une manne financière importante mais ils sont avant tout un outil de la Commission Européenne pour faire rentrer dans le moule libéral toutes les régions d'Europe en organisant une concurrence effrénée entre régions.

Dans cette course, les gagnants et les perdants sont toujours, semble-t-il, les mêmes : d'un côté, les multinationales

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

européennes bénéficient de multiples avantages, et de l'autre côté les conditions de travail et la participation citoyenne sont diminuées.

Concernant les grands événements, le PTB se réjouit qu'ils soient enfin liés à une réflexion et à une participation citoyennes. Néanmoins, la recherche permanente de projets de prestige se poursuit malgré un bilan négatif de l'EXPO 2017. Ne serait-il pas temps de remettre en question cette politique bling-bling qui ne bénéficie pas aux Liégeois et qui reste toujours tributaire du pouvoir des lobbies, c'est-à-dire de l'argent ?

Le PTB est en tous les cas pour des projets d'envergure locaux qui mobilisent le savoir-faire et le savoir-vivre liégeois et qui répondent à des besoins sociaux, culturels ou économiques de nos concitoyens.

Enfin, en terme de supracommunalité, leitmotiv du nouveau Collège, le PTB demande que les structures qui se mettent en place soient le plus transparentes possibles quant aux décisions qui s'y prendront et qu'elles organisent de véritables débats publics avec la volonté d'une implication citoyenne et démocratique forte. Il est inconcevable pour le PTB qu'un plan de mobilité supracommunal ne soit pas soumis et discuté publiquement avec les différents acteurs de terrain mais aussi avec les usagers quotidiens qui vont en subir les conséquences.

Le PTB portera la voix, dans le Conseil comme dans la rue, des demandes légitimes du monde du travail. A l'heure où Mittal joue avec la vie de milliers de familles liégeoises, le PTB invite le Conseil provincial à soutenir le combat légitime des sidérurgistes pour leur emploi et à envisager, avec d'autres niveaux de pouvoir, une nationalisation du secteur, seule issue favorable aux travailleurs dans le chantage qui les oppose au multimillionnaire Mittal.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite maintenant Monsieur HODY, Chef de groupe ECOLO à prendre la parole. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur Le Président, Madame et Messieurs les Députés, Madame La Greffière, mes Chers Collègues.

A l'occasion de la séance d'installation de notre Conseil provincial, je fus particulièrement touché par la courtoisie, le dévouement et le professionnalisme du personnel provincial. Je tenais à faire cette déclaration en guise de propos liminaires car un service public de qualité passe aussi par le soin que l'on porte au bien-être de ceux qui le rendent.

Permettez-moi en tant que nouveau Chef de groupe ECOLO de vous présenter un peu le cadre de ces 6 années quant à notre attitude au sein de ce Conseil.

ECOLO n'aimerait pas les Provinces, ECOLO souhaite la disparition des Provinces, ECOLO ne doit pas se présenter aux élections provinciales car il n'est pas loyal vis-à-vis de l'Institution provinciale... Voici un léger florilège des propos agréables, c'est un euphémisme, que nous entendons régulièrement.

Les politiques provinciales sont financées par de l'argent public et donc celui du contribuable. Elles mobilisent des montants importants dont l'affectation exige un contrôle démocratique et pluraliste. C'est pourquoi ECOLO se présente aussi aux élections provinciales.

Dénier à ECOLO sa légitimité de participer au débat démocratique au sein de notre assemblée revient à remettre en cause les fondements même de notre démocratie moderne.

« Tout ce qui est excessif est insignifiant » écrivait TALLEYRAND. C'est pourquoi mes Chers Collègues, si à l'avenir vous souhaitez à nouveau sombrer dans la caricature, je vous invite à la prudence.

Monsieur le Député-Président a rappelé dans sa Déclaration de politique régionale... générale, pardonnez-moi, j'ai fait un lapsus, peut être révélateur, je n'en sais rien mais, voilà.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- (fait une remarque inaudible sur la bande son)...

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Pardon ? D'accord, vous aussi parfois, en remerciant Monsieur LOMBA, votre ex-collaborateur...

Donc, dans votre Déclaration de politique générale, vous avez expliqué la Réforme initiée...

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Monsieur LOMBA, mon collaborateur ? Ce n'est pas un collaborateur, c'est votre collègue !

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Ex, j'ai dit mais enfin, ce n'est pas grave... La réforme initiée par le Gouvernement wallon dans laquelle la Province de Liège s'est inscrite.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Mais, que les choses soient claires ! Expliquez-vous !

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Ce que je dis, vous êtes en train de le démontrer, vous êtes peu agréable, mais vous m'avez interrompu.

M. LE PRESIDENT.- Continuez Monsieur HODY.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie. Merci pour votre courtoisie.

Toutefois, Monsieur le Député-Président a omis un élément de cette même Déclaration régionale, à savoir « qu'après révision de la Constitution, les Provinces se "transformeront" en communauté de territoire à l'échelle d'un bassin de vie ».

Où se situe la cohérence lorsque des Ministres autour de la table du Gouvernement wallon voire au-delà signent une Déclaration de politique régionale sur ladite transformation des Provinces alors que leurs collègues, membres des mêmes partis, la réfutent.

L'Institution provinciale n'est pas une fin en soi mais doit être un moyen au service des citoyens de notre Province. Le Collège et le Conseil doivent se mettre au service de l'Institution et non le contraire.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

ECOLO est disponible à tous les niveaux de pouvoir afin de réfléchir et faire avancer de manière constructive et intelligente pour assurer un avenir aux politiques provinciales mais surtout aux différents personnels occupés singulièrement par la Province de Liège.

ECOLO sera également toujours disponible pour faire vivre la supracommunalité mais pas sous la forme d'une coquille vide que l'on remplit au gré de la volonté du Prince pour justifier son existence. Cette majorité a prévu un budget de 5.000.000 €. En l'absence présentement de projets clairement identifiés, il fallait bien fixer un montant. En effet, à ce jour, nous n'avons toujours pas l'inventaire des dossiers en cours ou à venir mais on nous l'a promis.

Nous insistons pour que les Villes et Communes soient véritablement à l'initiative des projets. De plus, étant donné l'état exsangue des finances communales, il faudra réfléchir à une clef de répartition de financement plus favorable aux entités locales.

A cet égard, en ce qui concerne plus spécifiquement nos relations avec la Communauté germanophone, nous pouvons estimer que plus de 80 % des dépenses provinciales se font dans les compétences communautaires avec un retour pour les citoyens germanophones de notre Province qui se résume, en dehors de l'accord de coopération Province-Communauté germanophone, à peu de choses.

Rien que le précompte immobilier rapporte à la Province de Liège dans les communes germanophones environ de neuf à dix fois plus que la somme couverte par l'actuel accord de coopération. Je suis sûr Monsieur le Député provincial qu'ils ne s'inscrivent pas dans le fameux aphorisme de Margaret Thatcher « A wont make mony back ».

En Communauté germanophone aussi, les citoyens peuvent admettre une solidarité intraprovinciale, mais la situation actuelle frôle parfois l'incompréhensible et l'indécent.

ECOLO constate que l'indifférence des citoyens germanophones vis-à-vis de l'institution provinciale est entrain de se

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

transformer en refus.

Ainsi, aux dernières élections provinciales, seulement 59% des électeurs du canton de Saint-Vith ont exprimé un vote, ce qui nous invite à y réfléchir.

Notre groupe demande deux choses : une augmentation substantielle du volume financier dans le prochain accord de coopération avec la CG et une prise en considération particulière des projets émanant des communes germanophones dans le projet «supracommunalité ».

A présent, Monsieur le Député MOTTARD, si vous le permettez, je rentre si vous le voulez bien dans le cœur de votre Budget 2013 à savoir votre principale recette en propre.

Augmenter les centimes additionnels sur le précompte immobilier est inégalitaire, contrairement à ce qu'essaie de nous faire croire le Collège.

En effet, un propriétaire ayant des revenus modestes subira autant la hausse des centimes additionnels qu'un propriétaire ayant des revenus élevés et ce d'autant plus que l'on sait très bien qu'être propriétaire de son logement et a fortiori le revenu cadastral ne sont en rien des indicateurs du niveau de revenu du citoyen.

75 % des belges sont propriétaires de leur logement, ce qui constitue souvent une protection sociale pour l'avenir en province de Liège,

Quelqu'un prend la parole de son banc (inaudible sur la bande son)...

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- ... mais je parlais toutes régions confondues.

Qui plus est, les locataires seront aussi victimes de cette augmentation car de nombreux propriétaires répercuteront cette augmentation sur les loyers d'une manière ou d'une autre.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Il s'agit donc d'une mesure qui touche de manière inégalitaire la quasi-totalité de la population en province de Liège.

Monsieur le Député Robert MEUREAU, en toute humilité, se trompe, augmenter les centimes additionnels, ce n'est pas forcément faire contribuer ceux qui ont le plus de moyens.

Permettez-moi d'être également sceptique quant à l'expression que vous avez utilisée en Commission à savoir que cette augmentation d'impôt « remettra de l'essence dans le moteur ».

Monsieur Le Député, pour poursuivre votre métaphore, sachez qu'il existe une alternative durable aux taxes fossiles...

Augmenter les centimes additionnels sur le précompte immobilier est également inéquitable. En effet, le montant du précompte immobilier est lié au revenu cadastral dont la composante géographique est déterminante et qui dans les faits n'arrive pas à tenir compte de la valeur locative actualisée des biens immobiliers.

Par exemple, la même maison quasi identique à une autre sera imposée différemment selon qu'elles se trouvent dans des communes parfois voisines voire dans le même quartier. De plus, la réévaluation des revenus cadastraux se faisant en réalité au cas par cas, des écarts de plus en plus importants se sont creusés.

En bref, le revenu cadastral, et donc le précompte relatif à deux habitations même très proches et quasi identiques donc peut ne pas être réévalué, alors que l'un des deux biens s'est amélioré. Le quartier peut aussi s'être apprécié ou s'être déprécié sans que cela ne soit intégré dans le revenu cadastral.

Les indépendants qui louent leur espace d'activité vont également subir de plein fouet cette hausse des centimes additionnels dans la mesure où les baux commerciaux prévoient très souvent que le précompte immobilier soit à charge du commerçant.

Ils pourront dès lors se rendre compte que contrairement à ce que le MR a toujours prétendu, en réalité, il n'est pas leur allié, ici en l'occurrence.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Olivier HAMAL, ancien Député provincial MR, que l'on ne peut pas véritablement taxer de gauchiste s'exprimait récemment en des termes assez clairs :

« Cette hausse du PRI est d'autant plus interpellante dans le chef du MR qu'il se positionne ailleurs comme le chantre de l'opposition à l'augmentation de la fiscalité ». Il ajoute : « Encore fallait-il honnêtement informer les citoyens. »

Il est vrai que, en campagne électorale, on ne vous a souvent entendu en campagne électorale informer l'électeur en toute transparence de votre volonté d'augmenter les impôts.

Pour une majorité qui se situe entre les Noces de perle et de rubis, je doute que vous osiez invoquer que vous découvrez la situation.

Pour nous, force est de constater que cette majorité a fait un choix politique du passé. Serions-nous les seuls à penser cela ?

Permettez-moi de vous faire partager un extrait d'un travail en profondeur mené par l'Union des Villes et des Communes relatif au de précompte immobilier : « La taxation annuelle de la propriété immobilière est, en Belgique, un impôt dont l'application et même, à certains égards, les fondements sont devenus peu à peu obsolètes. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler que les valeurs cadastrales font référence à la situation du marché en 1975 et que la méthode de calcul de l'impôt est directement héritée de la révolution française.

Nous avons dit l'étude, au travers de celle-ci, formulé un certain nombre de propositions pour pallier les différents effets négatifs du système actuel en termes de justice sociale.» Le mot est lâché, justice sociale.

Autrement dit, Madame et Messieurs les Députés, en augmentant les centimes additionnels au précompte immobilier sans autre forme de réflexion, vous renforcer l'injustice sociale.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Serions-nous à nouveau les seuls à dire cela ?

Le Ministre socialiste Paul FURLAN déclarait dans un article de SUDPRESSE, j'ai les références ici si vous le souhaitez, du 2 février 2010 à propos du précompte immobilier : « C'est la taxe la plus dépassée et la plus injuste qui soit, elle n'a rien de progressif, c'est même tout le contraire. »

Quelques jours plus tard, le lundi 22 mars 2010 pour être précis, en séance publique de la Commission ad hoc du Parlement wallon, en réponse à une question parlementaire, Le Ministre répond :

« Il est important, et j'en reviens à la question sur le précompte immobilier, qu'en période de crise économique, tous les pouvoirs publics puissent se rencontrer autour d'une table afin de se demander comment mieux financer les pouvoirs locaux qui, je le rappelle, est le pouvoir le plus proche du citoyen. S'il y a bien un élément où on peut éviter la fracture démocratique, c'est bien à ce niveau. »

A la lumière de ces propos, force est de constater que vous avez amplifié la fracture démocratique car vous avez fait cavalier seul en ne vous souciant pas des répercussions sur les Communes qui se retrouvent dès lors devant le fait accompli.

En effet, il existe plusieurs types de centimes additionnels constituant le précompte immobilier : les centimes communaux, les centimes régionaux et les centimes provinciaux. Cette situation sèmera la confusion dans l'esprit du citoyen qui aura du mal à identifier laquelle de ces trois composantes est celle qui est responsable de l'augmentation. C'est donc une responsabilité difficilement identifiable.

Revenons aux propos de Monsieur Le Ministre qui dans sa réponse ajoute :

« On pourrait écrire des romans sur le caractère inégalitaire du précompte immobilier... Pourquoi ne pas le remplacer par quelque chose de plus moderne sans augmenter la pression fiscale sur le citoyen ? ».

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Comment un Ministre de Tutelle qui déclare tout le mal qu'il pense d'un impôt dans la Presse et au Parlement va-t-il arriver à accepter la justification de ce dépassement de 1500 centimes additionnels ?

Comment subitement un impôt dont le Ministre FURLAN, Ministre socialiste faut-il le rappeler, dit lui-même de cet impôt qu'il est dépassé, inégalitaire mais surtout qu'il peut être remplacé par autre chose de plus moderne sans augmenter la pression fiscale sur le citoyen, ne blesserait-il plus l'intérêt général ?

Je crains pourtant devoir m'attendre à une leçon de dédoublement de la personnalité politique !

Madame et Messieurs les Députés, au niveau de ses recettes, ce Budget 2013 est celui de la facilité. Comme en Province de Namur, après renseignements, vous auriez pu repousser l'examen de ce Budget et initier un véritable débat afin de mettre en place une fiscalité plus juste, plus progressive, plus harmonieuse et plus verte en Province de Liège.

Une politique fiscale constitue un vrai choix politique qui exige une réflexion en profondeur.

Ne pensez-vous pas que le citoyen est déjà suffisamment mis à contribution par ces temps de crise ?

Quels efforts ce Collège fait-il quant à lui ? La diminution de 5 % de votre indemnité est réelle mais symbolique, vous l'avez rappelé vous-même. Nous ne voyons aucune autre mesure quant à votre train de vie dans le Budget.

Vous avez préféré vous satisfaire de la suppression mathématique de 3 taxes que vous compensez largement par une augmentation importante des centimes additionnels au précompte immobilier.

Concrètement, lorsque cette taxation opérera à 100 %, c'est plus de 18 millions d'euros d'impôts supplémentaires que vous prélèverez dans la poche du contribuable.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Lorsque nous entendons dans notre assemblée un membre du groupe MR censé soutenir la mesure, déclarer que cette augmentation d'impôt ne sera pas attractive, permettez-moi de m'interroger sur le sens de ce doux euphémisme J'imagine que notre honorable membre songeait aux petites et moyennes entreprises qui aussi subiront durement cette hausse.

En réalité, vous affinez la rage taxatoire en instaurant un permis de chasse au précompte immobilier.

Vous l'aurez compris, Ecolo ne votera donc pas ce Budget 2013 qui par essence est inégalitaire, inéquitable et injuste.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite maintenant Monsieur CULOT pour le groupe MR, à conclure. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Un peu de courage, je vais essayer non pas d'être bref, je ne le serai pas mais de ne pas être trop long.

Chers Collègues, permettez-moi tout d'abord de dire tout le bonheur du groupe MR et de ses 17 membres Monsieur DRION, de pouvoir siéger dans cette assemblée réformée et directement élue par les citoyens habitants de la province de Liège.

17 membres, 17 origines différentes, 17 parcours, mais une même ambition et une même foi dans la liberté de l'Homme, dans sa capacité à se réformer et à inventer, dans sa capacité à rebondir lorsqu'il est confronté à des difficultés.

Chers Collègues, des difficultés, nous n'en manquons pas. La crise est là, partout ou presque.

Nous sortons d'une campagne électorale où chacun d'entre nous, j'en suis convaincu, a pu mesurer les difficultés grandissantes auxquelles une part de plus en plus importante de la population doit faire face, qu'il s'agisse dans nos villes de la crise de la sidérurgie et de l'industrie, dans nos campagnes de celle de l'agriculture, ou encore de l'augmentation des prix,

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

touchant parfois même des biens de première nécessité.

L'égalité est certes au rendez-vous mais c'est l'égalité par le bas, l'égalité face au risque de l'échec et non pas l'égalité face au progrès et à l'émancipation.

Les 17 libéraux qui composent cette assemblée ne peuvent accepter cette situation profondément contraire aux valeurs qui nous animent et que nous défendons.

Chers Collègues, je vais vous faire une révélation. Je ne suis pas socialiste. Je ne suis pas socialiste mais je prends aujourd'hui devant vous la parole au nom d'un groupe qui assume pleinement l'accord de majorité conclu entre le PS et le MR, et qui assume plus encore la déclaration de politique générale soumis à notre appréciation.

Souvenez-vous, souvenez-vous du Conseil provincial thématique du 8 septembre 2011 consacré à la supracommunalité. Invité à intervenir à cette même tribune, Daniel BACQUELAINE nous avait dit ceci : « La Ville sera le principal lieu de vie de l'essentiel de l'humanité. Des centaines de Villes seront plus peuplées qu'une centaine de pays aujourd'hui. Alors que plus des deux tiers des humains y vivront, des sommes gigantesques devront être consacrées à leurs infrastructures, la Ville sera le cadre des plus importants investissements collectifs et le premier collecteur d'impôts. C'est là que se concentrera l'essentiel de l'action politique à venir et l'urbanisme y deviendra une science majeure. »

Qui a dit cela, nous disait Daniel BACQUELAINE ? Ce n'était vraiment lui, c'était Jacques ATTALI, dans « Une brève histoire de l'avenir ». Et Daniel BACQUELAINE de préciser : c'est une prédiction. C'est une prédiction qui, si elle se réalise, nous impose des changements radicaux. Parce que les Villes dans leurs dimensions actuelles, ne peuvent pas répondre à cette prédiction.

Les seules villes qui compteront en Europe, qui s'inscriront sur la carte européenne, seront les villes qui auront réussi leur mutation avec les Communes périphériques, avec un territoire suffisant pour exprimer une ambition pour l'avenir.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Il faut, me semble-t-il disait Daniel BACQUELAINE trois ingrédients pour réussir ce pari, il faut une volonté politique ambitieuse, je pense qu'elle existe, il faut une réalité factuelle favorable, elle existe aussi, il faut un contexte institutionnel compatible, on doit le construire. Fin de citation.

Chers Collègues, si le PS et le MR ont choisi d'unir leurs forces, d'unir à nouveau leurs forces préciseront peut-être certains désespérés, c'est parce que nous sommes et nous estimons que cette alliance est la meilleure qui soit pour construire le contexte institutionnel adéquat, pour rencontrer avec succès la prédiction dont nous parlait Daniel BACQUELAINE citant Jacques ATTALI.

Sans vouloir peiner personne, je m'interroge je l'avoue sur la question de savoir quel autre parti serait en mesure, au sein de cette assemblée, de rencontrer les défis qui attendent la majorité provinciale.

Alors, ne me comprenez pas mal. Les défis sont tels qu'ils nécessitent Monsieur DRION, l'union « sacrée » de tous. Mais tout convoi doit être pourvu d'un moteur, d'un moteur bien évidemment « propre » Monsieur HODY, et la majorité provinciale doit être ce moteur.

Evidemment, pour croire en ce projet, pour participer à sa mise en œuvre, il faut croire un minimum dans l'institution qui doit le mettre en œuvre.

Je ne vais pas vous tenir un discours provincialo-centriste. Ce n'est pas mon genre mais je voudrais toutefois rendre chacun de nous attentif, et le groupe ECOLO en particulier, sans tomber dans la caricature qui était dénoncée, aux conséquences potentielles des choix qui se présentent.

Supprimer les Province ? Oui, ça sonne bien, sur tout forum de discussion l'idée plaît, elle ne fait même pas débat, elle s'impose. Les Province, ce serait vieux, ça coûterait cher, ce serait rempli de profiteurs, ça ne fait rien ou si, ça communique, ça communique. Mais zut, Madame GOFFIN n'est plus là. Mais est-ce vraiment ça les Provinces ?

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Chers Collègues, je vous mets en garde. Est présent dans cette salle un virus politiquement transmissible. Ce virus c'est l'attachement à l'action provinciale.

D'ailleurs, vous remarquerez que nos amis Ecolo, pour ne citer qu'eux, et en précisant toute l'amitié et le respect que je leur porte, arrivent ici atteints d'une anti-provincialité aigüe, laquelle paraît ensuite s'estomper peu à peu au cours de la législature. Le précédent groupe Ecolo ayant, avec le reste du Conseil d'ailleurs, approuvé la définition des cinq axes prioritaires de compétences, alors qu'il peut paraître curieux de doter de compétences une institution dont on poursuit la suppression.

Mais ma mise en garde n'en reste pas moins sérieuse. La Province, Chers Collègues, ce n'est pas que le Collège qui nous propose aujourd'hui un budget et une déclaration de politique générale dont je vais évidemment vous dire quelques mots.

La Province, c'est aussi un Conseil composé de 56 Conseillers, provenant de trois arrondissements différents et représentant toutes les sensibilités politiques de la population.

Vous supprimez la Province, vous vous supprimez vous-même. Vous supprimez le débat public, vous supprimez votre droit à vous exprimer.

Vous pouvez aussi supprimer la Province pour la remplacer par autre chose. Le Code de la Démocratie Locale est déjà tout prêt pour cela. Il regorge de dispositions pour permettre la mise en œuvre d'agglomérations ou de fédérations de communes. Mais alors, bas les masques, poursuivre la suppression d'un niveau de pouvoir pour le remplacer par un autre n'aboutira qu'à des couches en plus. Ceux qui prêchent la simplification du paysage politique wallon n'arriveront ainsi en définitive qu'à le compliquer. Et nous sommes loin d'avoir besoin de cela.

Je vous confiais il y a un instant ne pas être socialiste, sachez également que je ne suis pas naïf. Tout ne se décidera pas ici. C'est la soirée des révélations.

Notre Province compte 84 Communes, 84 Bourgmestre et 84

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Collèges et Conseils communaux. Tant les conférences de bourgmestres que la coordination provinciale des pouvoirs locaux vont donc, par exemple, devoir jouer un rôle clé et moteur dans notre avenir commun.

Mais permettez-moi de plaider, c'est mon métier, avec insistance pour que le débat n'échappe pas à notre assemblée. Nous ne sommes pas la chambre d'entérinement des petits ou des grands accords conclus par d'autres. Nous ne sommes pas inaptes à débattre ou à exposer un point de vue.

Au Collège provincial, je dis « lancez le débat, affrontez-le, participez-y ». Vous en avez la force, l'assurance et vous en sortirez plus forts encore.

Mais ce débat, que j'appelle de mes vœux au nom de groupe MR, ne permet évidemment pas tout.

Tout au long de la législature précédente, tous les groupes de cette assemblée ont gardé une distance naturelle avec le représentant du Front national alors élu au sein de notre Assemblée.

S'il s'est au final révélé plus discret que méchant, nous avons je pense tous eu raison de tenir cette distance. L'extrême droit s'en est allée. Personne ne s'en plaindra.

Aujourd'hui notre Assemblée compte deux représentants du PTB+, le « plus » prenant en l'espèce tout son sens puisque Monsieur BERGEN est membre non pas du PTB, mais du Parti communiste.

Alors, ce n'est ni le lieu ni le moment pour débattre de la question de savoir s'il faut ou non comparer les extrêmes, à supposer déjà qu'ils ou qu'on les qualifie comme tels, et ce n'est ni le lieu ni le moment non plus pour rouvrir les livre d'histoires pour compter les morts.

Mais dans la mesure où le groupe PTB+ souhaite faire entendre sa voix, permettez-moi de leur dire d'emblée qu'ils trouveront toujours les libéraux face à eux pour combattre le populisme et les idées simples et dangereuses.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Au PTB+, je dis que je n'ai pas de leçon à donner, mais pour toutes celles que vous nous avez données au cours de la dernière campagne, je me permets de vous dire : commencer par bosser, la politique ne se résume pas à des slogans et vous débattons de vos propositions si vous nous en présentez et si débat il est possible d'avoir avec vous.

Chers Collègues, la déclaration de politique générale du Collège provincial est présentée, je l'ai dit tout à l'heure, dans un contexte extrêmement difficile.

Si vous me permettez de citer une dernière fois Daniel BACQUELAINE, celui-ci disait devant notre Assemblée, toujours en septembre 2011 et à propos de la législature qui s'entame aujourd'hui même : « Si on rate le cap de cette législature, on aura laissé passer notre chance. Donc les 6 prochaines années seront fondamentales. Nous avons, grâce à la collaboration avec la Province, la Ville et les Communes, réalisé de grands pas en avant, nous avons maintenant la nécessité et le devoir moral de réussir la mutation de notre Ville Région pour qu'elle devienne une métropole capitale dans notre Europe.». Fin de citation.

En fait, c'est à ça que l'on pourrait résumer la déclaration de politique générale. Et dire ça, ça ne consiste pas à privilégier un axe de compétences plutôt qu'un autre.

Une Ville Région de la taille du grand Liège ne peut se permettre de favoriser l'économie au détriment du social, l'enseignement au détriment de la culture, la santé au détriment de l'agriculture.

C'est en tout cas un des credo des libéraux : tout est dans tout, et le talent, la clé du succès, consiste à savoir composer.

Chers Collègues, l'axe I de la déclaration de politique générale est consacré naturellement au développement scolaire et professionnel.

Le groupe MR se réjouit évidemment de vos nos infrastructures d'enseignement provincial renouvées et agrandies. Les investissements d'ores et déjà programmés à Verviers, La Reid ou Seraing répondent non seulement aux besoins de nos étudiants mais

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

permettent par ailleurs de concentrer en province de Liège des investissements publics importants. Que ceux qui prônent le tout à la Région nous disent si ces investissements auraient vu le jour si la Province n'était pas là.

Quant à notre programme d'enseignement et de formation, il doit sans cesse être remis sur le métier, pour coller aux réalités du terrain et aux attentes de nos entreprises. On soulignera par ailleurs la nécessaire vigilance que nous devons avoir à l'égard du maintien du caractère neutre de notre enseignement ainsi qu'à la lutte contre toutes les formes de communautarisme ou de manipulation des esprits.

Si la Ministre de l'Enseignement secondaire voulait bien se donner la peine d'accélérer un peu ses réflexions sur l'instauration d'un cours d'éducation citoyenne, de philosophie ou d'histoire culturelle des religions, notre enseignement provincial pourrait, très certainement, en tirer avantage.

Le développement culturel et sportif constitue l'axe II de la déclaration qui nous est soumise.

Privé d'un centre sportif de haut niveau, toujours d'ailleurs par une de ces institutions que d'aucuns verraient pourtant bien nous avoir absorbés, c'est vers la Province de Liège que les regards se tournent pour aider les communes et les clubs à pouvoir disposer d'infrastructures de qualité et d'une politique de sport coordonnée.

Quant à la culture, au-delà des lieux communs sur son importance, le groupe MR insiste sur la vocation qu'elle a à former au vivre ensemble, indiscutablement l'un des enjeux majeurs des années à venir.

Richard Miller, qui est l'un des hommes politiques qui m'a le plus appris et à l'égard de qui je vous une réelle admiration, nous rappelle fort justement que « Depuis les temps les plus anciens, des guerres ont été menées pour annexer des territoires, s'approprier des ressources naturelles, enlever des femmes, capturer des esclaves, voler des biens, accéder aux ports de mer, imposer une religion, défendre une nation.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

De nos jours, sous l'effet notamment de la « mondialisation », l'appartenance culturelle est devenue une cause première, celle qui tend à supplanter, recouvrir et englober toute autre cause possible de conflit.

Accepter la multiplicité des systèmes de valeurs, accepter que la raison se dépasse en une plus grande intelligence, en une plus grande compréhension des comportements différenciés, accepter d'affiner la rencontre entre le public et le privé, entre le droit et l'éthique, accepter que la démocratie ne soit pas une notion monolithique est un projet qui requiert une volonté politique authentique.

Mais travailler en libéraux, je ne vous force pas à l'être Monsieur MOTTARD, à la réussite d'une société interculturelle, accepter la pluralité des valeurs, ce n'est pas et ce ne peut être, accepter toutes les valeurs, ce n'est pas accepter des valeurs qui vont à l'encontre de la liberté humaine. ».

Vous me direz peut être que je m'éloigne des préoccupations provinciales. Mais je ne le pense pas. L'interculturalité se construit partout. Elle se vit d'ailleurs même au sein de cette assemblée. N'avons-nous pas entendu, pas plus tard qu'hier, la revendication de la spécificité culturelle germanophone ? Nous ne pouvons pas nier ce message, mais nous devons également rappeler ce qui nous unit, et si « Small is beautiful » et « I want my money back », je l'avais prévue aussi, sont des revendications loin d'être neuves ou inédites, poussées à leurs extrêmes, elles se révèlent souvent dangereuses.

Aussi, je pense que notre assemblée gagnerait à rencontrer le Parlement germanophone, à une ou plusieurs reprises au cours de la législature, car la compréhension de chacun naît d'abord au départ de la connaissance que l'on a de l'autre.

Prévention de la santé et action sociale constituent l'axe III.

Le groupe MR y attache naturellement une importance toute particulière. N'en déplaisent à certains, ces matières sont gérées par des libéraux et nous sommes à la fois fiers du bilan engrangé et impatients de mettre en œuvre les nouveaux chantiers.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Alors, sans répéter ce qui a été dit tout à l'heure, non Monsieur BASTIN, les cars de dépistage ne créent pas la polémique, c'est vous qui la créez. Votre problème, c'est sans doute qu'en matière de santé, votre parti n'a au niveau provincial en réalité aucun programme. Car si vous savez lire le programme du MR, le MR sait lire le programme du CDH.

Et en matière de programme, votre parti gagnerait à être dépisté contre l'anémie, car s'agissant de santé par exemple, votre programme provincial, que j'ai moi aussi consulté sur votre excellent site internet, est muet. Je n'ai d'ailleurs relevé le mot santé que dans le titre du chapitre que vous y consacrez. Chacun jugera.

Quant à l'action sociale, Monsieur DRION, je comprends que cela vous énerve, quant à l'action sociale, recentrée notamment sur ce qui est attendu par le monde associatif, elle se concentrera sur les salons du volontariat, les OPENADO ou encore sur la lutte contre les inégalités. Ces inégalités qui blessent, qui frustrant, qui stigmatisent l'homme ou la femme différemment culturellement, je l'évoquais tout à l'heure, philosophiquement, ou encore sexuellement. Nous devons combattre inlassablement ces inégalités.

Quant au développement territorial durable et à la supracommunalité qui constituent les axes 4 et 5, la déclaration de politique générale relève que « La Province de Liège a dépassé aujourd'hui le temps de la réflexion » et qu'elle « se positionne maintenant dans celui de la concrétisation ».

Je le répète, nous n'avons pas le droit à l'erreur. La supracommunalité n'est la propriété de personne, si ce n'est celle des habitants de la province de Liège.

La supracommunalité ce n'est ni la concentration de tous les moyens au cœur de la Province au détriment de son développement global, ni le saupoudrage tous azimuts indépendamment d'un plan de développement global.

Gardons-nous bien d'invoquer la supracommunalité en soutien à n'importe quel projet local mais gardons-nous bien, inversement, de refuser tout projet local sous prétexte qu'il ne s'insérerait

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

pas dans un projet concentré sur les plus grandes villes de notre province.

La supracommunalité, c'est le vivre ensemble à l'échelle provinciale. C'est un antidote contre l'esprit de clocher et un accélérateur de développement.

La supracommunalité, Monsieur le Député-Président et l'intercommunalité, Madame la Députée, ce sont les compétences que le Collège et cette Assemblée vont devoir exercer avec intelligence, pour que privé de Liège 2017, notre Province ne soit pas privée de perspective, d'espoir et de développement.

A cet égard d'ailleurs, qu'Ecolo et le CDH nous démontrent la puissance de leurs relais et de leur action gouvernementale en assurant notre Ville Région de la mise à sa disposition dans les plus brefs des moyens nécessaires à la construction d'un tram. Car la mobilité est évidemment une des conditions sine qua non de tout projet sérieux de supracommunalité.

Chers Collègues, pour mettre en œuvre une telle déclaration de politique générale, il faut un budget sérieux. Nous l'avons. Je ne m'y attarderai pas, d'autres l'ont fait et le feront encore avec plus de talents que moi demain. Un mot toutefois sur la fiscalité provinciale.

Le budget expressément qualifié de « transition » par le Collège provincial repose tout d'abord sur la suppression de trois taxes, portant ainsi à 19 le nombre de taxes supprimées par l'actuelle majorité provinciale dans son souci étouffant, paraît-il, à l'égard de la fiscalité. Peut-être ce nombre monterait-il d'ailleurs à 20 si les chasseurs sachant revendiquer gagnent l'action si joliment entamée hier à cette tribune par André DENIS.

Ce budget de transition repose, par contre il est vrai, sur la décision d'augmenter de 1500 à 1750 les centimes additionnels sur le précompte immobilier.

Alors, Monsieur DRION, si j'ai bien compris, vous reprochez à la majorité provinciale de ne pas avoir augmenté plus tôt les impôts. Vous étiez impatient de payer plus, je peux comprendre.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

Si je peux comprendre aussi, vous estimez la fiscalité étouffante en province de Liège alors même que votre parti en province de Luxembourg à fixé depuis 2008 les centimes additionnels au précompte immobilier à 1980. J'imagine que l'atmosphère est donc tellement étouffante en province de Luxembourg que vous êtes venu vous réfugier à Liège mais avec toute l'amitié que je vous porte, j'espère donc que vous resterez à Liège parce que nous avons besoin de vous et de vos remarques constructives.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Je suis né à Liège, je vis toujours à Liège, dans la même maison depuis ma naissance Monsieur !

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Voilà ! Et bien, j'ai donc beaucoup de peine pour vos amis luxembourgeois, étouffés manifestement de manière inhumaine en province de Luxembourg.

Mais je conçois tout à fait, bien évidemment, que augmenter les additionnels sur le précompte immobilier n'est pas une décision facile à prendre, son opportunité peut faire débat, je le comprends.

Mais le budget présenté est en équilibre, le personnel provincial garanti et les projets d'investissements nombreux. Alors, dans l'immédiat, que fallait-il faire ?

Accrocher au plafond la corde à laquelle se pendre ? Se racrapoter sur un service minimum, sans perspective et sans ambition ? Devenir une simple caisse de paiement du personnel public, sans favoriser le développement économique de notre territoire ?

Je comprends que cette stratégie soit poursuivie par ceux qui veulent voir l'institution provinciale disparaître, mais ce n'est pas le choix de la majorité provinciale. Et après examen des politiques régionales et de leurs carences, c'est un choix qui s'avérera profitable, je pense, pour notre population.

Naturellement, la fiscalité reste un moyen dont il faut user avec modération. Et ce n'est pas le groupe libéral, Monsieur HODY,

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

qui va vous dire le contraire. Il n'est pas question d'ouvrir tout grand le robinet des dépenses, il est avant tout question de les rationaliser.

Il n'est pas question de vivre la grande vie, il est question de réfléchir à chaque dépense et de poursuivre la meilleure des gouvernances.

Il n'est pas question d'accepter une hausse irrémédiable et continue de la fiscalité. On ne décide jamais pour l'éternité et un libéral ne se lie en tout état de cause jamais à une politique dont le seul carburant serait l'augmentation de la fiscalité.

Nous avons aujourd'hui besoin des moyens nécessaires pour mettre en œuvre la déclaration de politique générale. Ils sont là ces moyens. Nous verrons en cours de législature si la fiscalité peut être réajustée. Elle est, quoi qu'il en soit, aujourd'hui dans la moyenne wallonne, alors même que les efforts accomplis n'ont pas été compensés par les mêmes largesses wallonnes qu'un Hainaut par exemple.

En conclusion, Chers Collègues, c'est donc avec conviction que le groupe MR soutiendra tant la déclaration de politique générale que le budget 2013 présenté par le Collège provincial.

Alors, avant d'en terminer et à titre plus personnel, au terme de cette première et je l'espère par dernière intervention faite en qualité de Chef de groupe, j'aimerais remercier tout particulièrement les Conseillers MR pour leur confiance qui me permet d'exprimer ce qui, je l'espère, est la synthèse de leurs convictions et de leurs engagements politiques. C'est une marque de confiance qui me touche particulièrement et donc, j'espère, je serai digne.

Aux groupes politiques de la minorité, je veux dire que si j'aime taquiner, j'aime surtout débattre et qu'ils trouveront dans le groupe MR des Conseillers à leur écoute et respectueux. Je sais la difficulté qu'il y a d'être minoritaire, il m'arrive de le vivre dans le d'autres fonctions.

Enfin, au partenaire socialiste, je voudrais assurer ma loyauté, ainsi naturellement que celle du groupe MR dans son

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2012

ensemble. J'ai suffisamment dit que je n'étais pas socialiste, pas plus que vous n'êtes libéraux. Cela ne nous a pourtant jamais empêché de faire de belles choses. Cela ne doit pas nous empêcher, non plus, de reconnaître que nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout sans qu'il faille nécessairement y avoir un drame de majorité ou la remise en cause de ce qui nous rassemble dans l'intérêt des citoyens.

Alors, à l'image de la Province, la majorité est là, responsable et soudée. A présent, au travail ! Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

La séance de jeudi 29 novembre sera consacrée aux réponses du Collège provincial aux interventions budgétaires et aux interventions des Chefs de groupe ainsi qu'au vote sur : la déclaration de politique générale, le document 12-13/001 Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2011 ; le document 12-13/005, Budget provincial 2012 - 3^{ème} série de modifications ; le document 12-13/006, Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires en 2012 - 4^{ème} série ; le document 12-13/002, Perception des taxes provinciales pour l'année 2013 ; le document 12-13/003, Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2013 et enfin le document 12-13/004, Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2013 - 1^{ère} série.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2012, je le déclare approuvé.

Avant de déclarer close la séance d'aujourd'hui, prochaine réunion jeudi 29 novembre à 15H00'

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 18H30'.